

DIRECTION EXPLOITATION TURBINES A GAZ

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°GN

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES TURBINES
A GAZ 6001B ET 5001P**



Constitution du dossier d'appel d'offres

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES TURBINES A
GAZ 6001B ET 5001P**

CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Constitution du dossier d'appel d'offres

CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent dossier d'Appel d'Offres est constitué des pièces suivantes :

- **Pièce I- Avis d'appel d'offres**
- **Pièce II- Règlement de la consultation**
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (**RCDP-Travaux**) et ses annexes en particulier :
 - Annexe 1 : Modèle de cautionnements provisoire.
 - Annexe 2 : Modèle de la déclaration sur l'honneur.
 - Annexe 3 : Modèle de l'acte d'engagement.
 - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
 - Annexe 5 : Model de la fiche de renseignement
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Générales Travaux (**RCDG-TRAVAUX**).
- **Pièce III -Cahier des prescriptions spéciales (CPS)**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Travaux (**CCAFP-Travaux**).
 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (**CCTP**)
- **Pièce IV- Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (**CCAFG-Travaux**).
- **Pièce VI- Bordereau des prix - détail estimatif**

NOTA :

- Les dispositions du RCDP et CPS prévalent respectivement sur celles du RCDG-TRAVAUX et CPC.

-Le soumissionnaire est réputé être en possession du RCDG-TRAVAUX, CCAFG-Travaux, et CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Les RCDG-TRAVAUX, CCAFG-Travaux, est téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse :<http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

-Les attributions du ministre au niveau du CCAG-T sont données au Directeur Général de l'ONEE.

Pièce I: Avis d'appel d'offres

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES
TURBINES A GAZ 6001B ET 5001P**

PIECE I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

Pièce I: Avis d'appel d'offres

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE - BRANCHE ELECTRICITE - DIRECTION EXPLOITATION TURBINES A GAZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°GN491421 Séance publique

La Direction Exploitation Turbines à Gaz de l'ONEE-Branche Electricité, sise à Casablanca lance le présent appel d'offres qui concerne la prestation des travaux de réparation des pièces de rechange des Turbines à Gaz 6001B et 5001P.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à **16 189 000,00 DH/TTC**

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **200 000,00 DH** ou son équivalent en devise librement convertible.

Des visites des lieux ou/et des réunions préparatoires sont prévues

- La visite aura lieu le **27/06/2016 à 10h00 (Heure locale)** à la centrale **TAG Tétouan**, la personne habilitée à signer le PV de visite des lieux est le chef de la centrale M. **CHAKI Hamid** ou son intérimaire
Tél : +212 0668 472 620 - Email : chaki@onee.ma
- La visite aura lieu le **28/06/2016 à 10h00 (Heure locale)** à la centrale **TAG Tit Mellil**, la personne habilitée à signer le PV de visite des lieux est le chef de la centrale M. **NAJI El Houssine** ou son intérimaire
Tél : +212 668 460 908 - Email : naji@onee.ma
- La visite aura lieu le **29/06/2016 à 10h00 (Heure locale)** à la centrale **TAG Agadir**, la personne habilitée à signer le PV de visite des lieux est le chef de la centrale M. **AMAZOUZ AZIZ** ou son intérimaire
Tél : +212 662 106 957 - Email : a.amazouz@onee.ma
- La visite aura lieu le **30/06/2016 à 10h00 (Heure locale)** à la centrale **TAG Laâyoune**, la personne habilitée à signer le PV de visite des lieux est le chef de la centrale M. **CHMITI Mohammed** ou son intérimaire *Tél : +212 668 460 867 - Email : m.chmiti@onee.ma*

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureaux de la Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) :
- 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 -MAROC,
Tel : **212) (5) 22 22.33.30 – 22 26.65.53** Télécopieur : **212) (5) 22 43.31.12**

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/> et sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux soumissionnaires.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un soumissionnaire, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Electricité n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction DAM avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Approvisionnements et Marchés DAM 65, Rue Othman Ben Affan BOITE POSTALE n° 13498 CASABLANCA 20 000 avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le **Jeudi 28 Juillet 2016** à partir de 09H00 (heure locale) à l'ONEE-BE à **65, Rue OTHMAN BEN AFFAN - CASABLANCA – MAROC.**

Pièce I: Avis d'appel d'offres

إعلان عن طلب العروض مفتوح
المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
قطاع الكهرباء
مديرية استغلال العنقات الغازية
إعلان عن طلب العروض مفتوح
رقم GN491421
جلسة علنية

تعلن مديرية استغلال العنقات الغازية للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب - قطاع الكهرباء عن طلب العروض المتعلقة ب : توفير إصلاح قطع الغيار للتوربينات الغاز 6001B و 5001P

المستندات التي يتعين على المتنافسين الإدلاء بها مقررة في الفصل 10 من نظام الاستشارة.
يحدد الثمن التقديري لإنجاز الأشغال في : 16 189 000,00 درهم (م ا ر)
يحدد الثمن التقديري لإنجاز الأشغال 200 000,00 درهم

تنظم زيارة لموقع المشروع ب محطة العنقات الغازية تطوان في يوم 2016/06/27 على الساعة العاشرة صباحا بالتوقيت المحلي
تنظم زيارة لموقع المشروع ب محطة العنقات الغازية تيط مليل في يوم 2016/06/28 على الساعة العاشرة صباحا بالتوقيت المحلي
تنظم زيارة لموقع المشروع ب محطة العنقات الغازية اكادير في يوم 2016/06/29 على الساعة العاشرة صباحا بالتوقيت المحلي
تنظم زيارة لموقع المشروع ب محطة العنقات الغازية للعيون في يوم 2016/06/30 على الساعة الثانية ونصف بعد الزوال بالتوقيت المحلي

يمكن سحب ملف الاستشارة بالعنوان التالي :

▪ مكتب الصفقات بمديرية التموين والصفقات للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب- قطاع الكهرباء
65, زقة عثمان بن عفان 2000 الدار البيضاء صندوق البريد 13498 الدار البيضاء - المغرب
الهاتف 22 22.33.30 (5) (212) الفاكس 22 43.31.12 (5) (212)

يمكن الاطلاع على هذا القانون على شبكة الانترنت بالعنوان الإلكتروني التالي <http://www.one.ma>؛ وكذلك

عبر بوابة الصفقات العمومية <https://www.marchespublics.gov.ma>

يسلم ملف الاستشارة مجانا.

في حالة إرسال ملف الاستشارة من طرف المكتب إلى أحد المتعهدين ، بواسطة البريد ، بناء على طلب كتابي المتعاقد وعلى نفقته، فإن المكتب غير مسؤول عن أي مشكل مرتبط بعدم التوصل بالملف.

يجب تحضير العروض طبقا لمقتضيات دفتر التحملات لملف الاستشارة و :

- تودع العروض مقابل وصل إلى مكتب الضبط لمديرية التموين والصفقات. قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة
- أو ترسل عن طريق البريد المضمون مع إشعار بالتوصل إلى مكتب الضبط لمديرية التموين والصفقات للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب- قطاع الكهرباء. قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة
- أو تسلم إلى رئيس لجنة التحكيم عند بداية الجلسة العلنية لفتح الأظرفة.

ستعقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة بتاريخ الخميس 2016/07/28 ابتداء من الساعة 09 صباحا بمقر المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب - قطاع الكهرباء، الكائن ب 65، زقة عثمان بن عفان - الدار البيضاء - المغرب



Pièce II : Règlement de la Consultation

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES TURBINES A
GAZ 6001B ET5001P**

PIECE II : Règlement de la consultation

II -1 Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux

(RCDP-Travaux)

II -2 Règlement de la consultation – Dispositions Générales Travaux
(RCDG-Travaux) (téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche
Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs)

**Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux
(RCDP-Travaux)**

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES TURBINES
A GAZ 6001B ET 5001P**

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (RCDP-
Travaux)**

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Préambule

Le présent règlement de consultation est établi en vertu des dispositions de l'article 18 du Règlement des achats de l'ONEE. Il comporte deux parties : les dispositions particulières (RCDP-Travaux) et les dispositions générales (RCDG-TRAVAUX). Les deux documents sont reliés par l'ordre de numérotation des articles : les numéros des articles du RCDP-Travaux ne sont pas forcément consécutifs mais correspondent à ceux du RCDG-TRAVAUX.

Dans le cas de divergence entre les dispositions des deux documents, celles du RCDP-Travaux prévalent sur les premières.

Le RCDP développe et complète le RCDG-TRAVAUX. Il peut cependant modifier les dispositions du RCDG-TRAVAUX; dans ce cas il en fait mention.

Les dispositions du RCDG-TRAVAUX qui ne sont pas modifiées par le RCDP-Travaux s'appliquent de plein droit.

**Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux
(RCDP-Travaux)**

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES TURBINES A GAZ
6001B ET 5001P**

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (RCDP-
Travaux)**

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Sommaire

Article 1.Objet de l'appel d'offres	12
Article 5.Groupement	12
Article 6.Composition du dossier d'appel d'offres.....	12
Article 10.Contenu des dossiers des soumissionnaires	12
Article 12. Variantes techniques.	14
Article 13. Informations et demande d'éclaircissement.....	14
Article 14. Réunion ou visite des lieux.....	15
Article 16. Présentation des dossiers des soumissionnaires	15
Article 18. Dépôt et retrait des échantillons	16
Article 19. Délai de validité des offres	16
Article 21. Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs	16
Article 24. Evaluation des offres techniques	17
Article 27. Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse	17
Article 28. Préférence en faveur de l'entreprise nationale	17
Signature du maître d'ouvrage	17
ANNEXE 1 : MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	19
ANNEXE 2 : MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR	20
ANNEXE 3 : MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT.....	21
ANNEXE 4 : MODELE DECLARATION D'INTEGRITE	22
ANNEXE 5 : Model de la fiche de renseignement.....	24

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Article 1.Objet de l'appel d'offres

Les travaux objet du présent appel d'offres sont relatifs aux travaux de réparation des pièces de rechange des turbines à gaz 6001B et 5001P.

Cet Appel d'offres est constitué d'un lot unique

Article 5.Groupement

Les dispositions de l'article 5 du RCDG-TRAVAUX-Travaux s'appliquent.

Article 6.Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- **Pièce I - Avis d'appel d'offres**
- **Pièce II - Règlement de la consultation :**
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (**RCDP-Travaux**) et ses annexes, en particulier :
 - Annexe 1 : Modèle de cautionnements provisoire.
 - Annexe 2 : Modèle de la déclaration sur l'honneur.
 - Annexe 3 : Modèle de l'acte d'engagement.
 - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
 - Annexe 5 : Model de la fiche de renseignement
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Générales Travaux (**RCDG-Travaux**).
- **Pièce III - Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Travaux (**CCAFP-Travaux**).
 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (**CCTP**)
- **Pièce IV- Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (**CCAFG-TRAVAUX**).
- **Pièce VI- Bordereau des prix - détail estimatif**

Article 10.Contenu des dossiers des soumissionnaires

Les dispositions de l'article 10 du RCDG-TRAVAUX sont applicables. Néanmoins, les précisions suivantes sont apportées pour les dossiers A, B, C, D et E :

A - Dossier administratif

Le dossier administratif doit comprendre :

1. Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique conforme au modèle (annexe 2) joint au dossier d'appel d'offres, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du règlement des achats.
2. L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution provisoire en tenant lieu, le cas échéant, conformément au modèle (annexe 1) joint au dossier d'appel d'offres.

En cas de groupement

Chaque membre du groupement doit fournir :

- une déclaration sur l'honneur tel que exigée dans l'alinéa 1) ci-dessous.
- Le cautionnement provisoire prévu dans l'alinéa 2) peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :



Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

- au nom collectif du groupement;
- par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement;
- en partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les 3 cas cités ci-avant, le cautionnement provisoire doit préciser qu'il est délivré dans le cadre d'un groupement.

➤ Le groupement doit fournir une copie légalisée de la convention constitutive du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note faisant référence à la consultation et indiquant notamment :

- La forme du groupement (conjoint ou solidaire).
- Le mandataire.
- La durée de la convention (doit couvrir toute la durée d'exécution du marché).
- La répartition des tâches et le pourcentage d'intervention (sans indiquer les montants) de chaque membre du groupement.

Les établissements publics, en plus des pièces exigées ci-dessus, devront fournir une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

B - Dossier technique

Les soumissionnaires doivent fournir :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du soumissionnaire et mentionnant le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le soumissionnaire a participé et la qualité de sa participation (à titre individuel, en tant que membre d'un groupement, sous-traitant...), [selon canevas annexe 6].
- Les attestations de bonne d'exécution ou leurs copies délivrées par les maîtres d'ouvrages publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le soumissionnaire a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation. Ces attestations doivent se rapporter à des réalisations de projets similaires.

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les dites attestations qui doivent répondre aux critères définis dans l'article 21 ci-dessous.

Les soumissionnaires peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers techniques.

C - Dossier additif

Le dossier additif doit comporter :

- La déclaration d'intégrité selon modèle en annexe 4.
- La fiche de renseignement selon canevas annexe 5.
- Les pièces complémentaires suivantes :
- Attestations du chiffre d'affaires réalisé durant les trois dernières années ou depuis sa création si elle date de moins de trois ans, délivrées par le Ministère chargé des Finances ou par des organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance, lorsque le soumissionnaire n'est pas installé au Maroc ;

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les pièces citées ci-dessus.

Le groupement doit fournir une note indiquant les pourcentages de chaque membre du groupement réparti sur l'ensemble des prix du bordereau des prix – détail estimatif ou de la décomposition du montant global (**Non chiffré**). Ces pourcentages doivent être concordants avec la répartition précisée au niveau de la note accompagnant la convention de constitution de groupement fournie dans le dossier administratif :

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Répartition des prix	Membre 1		Membre 2		...
	MAD	Devise	MAD	Devise	...
Prix n°...	...%	...%	...%	...%	...
Prix n°...	...%	...%	...%	...%	...
...
Quote-part (en %)

Les soumissionnaires peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers additifs.

D - Offre technique

L'offre technique doit comporter ce qui suit :

Le scope des travaux de réparation et les essais de contrôle qualité après réparation de chaque type de pièces indiquées dans l'article 2 du CCTP. Le scope des travaux de réparation proposé par le soumissionnaire doit être détaillé pour chaque catégorie de réparation à savoir légère, moyenne et lourde.

E - Offre financière

Conformément à l'article 27 du Règlement des achats, l'offre financière doit comporter :

a) L'acte d'engagement dûment rempli selon modèle en annexe 3 joint au dossier de consultation, comportant le relevé d'identité bancaire (RIB) et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

En cas de groupement, ce dernier doit présenter un acte d'engagement unique qui doit être signé soit par chacun des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les autres membres. L'acte d'engagement doit également préciser :

- Le mandataire du groupement.
- La forme du groupement (conjoint ou solidaire).
- La ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser (la répartition des tâches doit être indiquée en pleine concordance avec celle présentée dans la déclaration de constitution du groupement fournie dans le dossier administratif).

b) le bordereau des prix-détail estimatif.

Les concurrents installés au Maroc doivent formuler et exprimer le prix des offres en dirham marocain.

Les concurrents non installés au Maroc peuvent formuler et exprimer le prix des offres en toutes monnaies librement convertibles.

Article 12. Variantes techniques.

Selon les dispositions de l'article 12 du RCDG-TRAVAUX, l'option **B** est applicable.

Article 13. Informations et demande d'éclaircissement

Il sera fait application des dispositions de l'article 22 du Règlements des Achats ONEE.

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Un soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, peut en faire la demande au Maître de l'ouvrage, **PAR ECRIT**, envoyée à l'adresse :

Direction Exploitation Turbines à Gaz

Service : (AGS) Mr BADR Khalid ou son intérimaire

Adresse : 71, Bd Moulay Slimane - Roches Noires - Casablanca

Tel : +212 522 668 941 - Fax : +2125 22 66 85 75 - Email : badr@onee.ma

Article 14. Réunion ou visite des lieux

Les dispositions de l'article 14 du RCDG-TRAVAUX sont complétées comme suit :

Des visites des lieux ou/et des réunions préparatoires sont prévues

- La visite aura lieu le **27/06/2016 à 10h00 (Heure locale)** à la centrale **TAG Tétouan**, la personne habilitée à signer le PV de visite des lieux est le chef de la centrale M. **CHAKI Hamid** ou son intérimaire
Tél : +212 0668 472 620 - Email : chaki@onee.ma
- La visite aura lieu le **28/06/2016 à 10h00 (Heure locale)** à la centrale **TAG Tit Mellil**, la personne habilitée à signer le PV de visite des lieux est le chef de la centrale M. **NAJI El Houssine** ou son intérimaire
Tél : +212 668 460 908 - Email : naji@onee.ma
- La visite aura lieu le **29/06/2016 à 10h00 (Heure locale)** à la centrale **TAG Agadir**, la personne habilitée à signer le PV de visite des lieux est le chef de la centrale M. **AMAZOUZ AZIZ** ou son intérimaire
Tél : +212 662 106 957 - Email : a.amazouz@onee.ma
- La visite aura lieu le **30/06/2016 à 10h00 (Heure locale)** à la centrale **TAG Laâyoune**, la personne habilitée à signer le PV de visite des lieux est le chef de la centrale M. **CHMITI Mohammed** ou son intérimaire
Tél : +212 668 460 867 - Email : m.chmiti@onee.ma

Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

Article 16. Présentation des dossiers des soumissionnaires

Les dispositions de l'article 16 du RCDG-TRAVAUX sont complétées comme suit :

Les offres doivent être présentées de la manière suivante:

- La première enveloppe doit contenir le dossier administratif, le dossier technique, le dossier additif ainsi que le cahier des prescriptions spéciales (CPS) paraphé et signé par le soumissionnaire ou la personne habilitée par lui à cet effet. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée et portant de façon apparente les mentions suivantes :

« Dossiers administratif, technique et additif »

[N° AO GN491421]

Objet AO : Travaux de réparation des pièces des turbines à gaz 33 et 20 MW

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]

- La deuxième enveloppe contient l'offre technique. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :

« Offre technique »

[N° AO GN491421]

Objet AO : Travaux de réparation des pièces des turbines à gaz 33 et 20 MW

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]

- La troisième enveloppe contient l'offre financière. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :



Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

«Offre financière»

[N° AO GN491421]

Objet AO : Travaux de réparation des pièces des turbines à gaz 33 et 20 MW

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis :]

Toutes ces enveloppes devront être mises dans un pli fermé et cacheté portant de façon apparente les mentions suivantes :

[Nom et adresse du soumissionnaire :]

[N° AO GN491421]

Objet AO : Travaux de réparation des pièces des turbines à gaz 33 et 20 MW

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis :]

"Le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres
lors de la séance d'ouverture des plis"

Le soumissionnaire prépare deux exemplaires de chaque dossier dont un original indiquant clairement sur les exemplaires "original" et "copie" selon le cas.

Article 18. Dépôt et retrait des échantillons

Il n'est pas exigé de dépôt d'échantillons aux soumissionnaires .

Article 19. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **75** jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Article 21. Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs

Les dispositions de l'article 21 du RCDG-TRAVAUX s'appliquent.

Pour qu'ils soient jugés éligibles à l'attribution du marché, les soumissionnaires doivent justifier qu'ils remplissent ou dépassent les critères d'admissibilité suivants :

1. Les soumissionnaires doivent fournir des attestations justifiant l'expérience et l'expertise du soumissionnaire d'au moins 5 ans dans le domaine de réparation des pièces des turbines à gaz. Les PV de réception définitive sont acceptés.

Est considéré comme prestation similaire : toutes les prestations relatives à la réparation des pièces de rechanges des turbines à gaz, notamment les aubages et les directrices.

➤ En cas de groupement **conjoint** :

- Le groupement doit répondre dans son ensemble aux critères de qualification exigés (les caractéristiques quantifiables figurant au niveau des attestations de ces membres ne peuvent être cumulées pour justifier la qualification exigée).
- Les membres du groupement doivent justifier individuellement la qualification requise, en nombre, sur la base des attestations de fin d'exécution (appuyées éventuellement par des fiches projets fournies au niveau du dossier additif) de réalisation des prestations pour lesquelles ils s'engagent dans le cadre du marché.

➤ En cas de groupement **solidaire**, les membres du groupement doivent justifier individuellement les critères de qualification exigés, en nombre et en teneur, sur la base des attestations de fin d'exécution (appuyées éventuellement par des fiches projets fournies au niveau du dossier additif) de réalisation de prestations similaires telles que définies au niveau du dernier paragraphe du présent article.



Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

2. Les concurrents doivent avoir réalisé au moins un chiffre d'affaires annuel moyen, au cours des trois dernières années, ou depuis la création de la société si elle date de moins de trois ans, d'un montant équivalent au moins à 26 millions DH HT.

En cas de groupement, le soumissionnaire doit répondre aux exigences énumérées à l'article 140 du règlement des achats :

- En cas de groupement **conjoint**, chaque membre, y compris le mandataire, doit justifier individuellement les capacités financières requises pour la réalisation des prestations pour lesquelles il s'engage, en fonction de la quote-part de la répartition des prestations indiquée dans la convention constitutive du groupement.
- En cas de groupement **solidaire**, le groupement doit remplir dans son ensemble (de manière complémentaire et cumulative) les critères financiers minima.

Article 24. Evaluation des offres techniques

Les dispositions de l'article 24 du RCDG-TRAVAUX s'appliquent.

Critères d'admissibilité

Les soumissionnaires doivent avoir fourni tous les documents constituant l'offre technique exigés à l'article 10-D ci-dessus.

Article 27. Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse

Les dispositions de l'article 27 du RCDG-TRAVAUX s'appliquent.

L'option A est applicable.

Pour chaque offre, le montant de comparaison sera déterminé en procédant comme suit:

- Corriger toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 25 relatif à l'ouverture et l'évaluation des offres financières.
- Convertir en Dirham les montants de l'offre exprimés en monnaies étrangères. Cette conversion s'effectue sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur, donné par Bank Al-Maghrib, le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis.

La commission procède au classement des offres des concurrents retenus en vue de choisir l'offre la plus avantageuse.

L'offre la plus avantageuse sera celle du soumissionnaire dont le montant global est le plus faible.

La comparaison et le jugement des offres commerciales seront effectués sur la base du montant/CFR ou CPT global de la réparation lourde.

Toutefois l'offre financière du soumissionnaire doit comprendre les prix unitaires/CFR ou CPT des trois catégories de réparation légère, moyenne et lourde.

Article 28. Préférence en faveur de l'entreprise nationale

Les dispositions de l'article 28 du RCDG-TRAVAUX s'appliquent.

L'option A est applicable "aucune préférence ne sera accordée aux entreprises marocaines».

Signature du maître d'ouvrage



Direction Exploitation
Turbines à Gaz
Le Directeur
Signé: Rabhal LAGNAOUI

**Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux
(RCDP-Travaux)**

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES TURBINES A GAZ
6001B ET 5001P**

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (RCDP-
Travaux)**

ANNEXES

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 1 : MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Constitution d'une caution personnelle et solidaire au titre du cautionnement provisoire

Je soussigné **(nom et prénom ou désignation de l'établissement)** (1)

.....;

Profession **(ou représenté par)**

Domicile **(ou adresse du siège social)**

.....;

Déclare me porter caution personnelle et solidaire pour

(nom du Soumissionnaire ou, s'il s'agit d'un groupement de sociétés, indiquer le nom de chacun des membres du groupement suivi de l'indication "conjoint" ou "solidaire")

(ci-après dénommé "le Soumissionnaire")

.....pour le montant (2) du cautionnement provisoire auquel est assujéti ledit Soumissionnaire..... **(Société ou groupement de société ou membre du groupement)**

..... en qualité de
(à titre individuel ou en tant que membre du groupement)

Dans le cadre de l'appel d'offres**(Marché négocié, concours,.....)**

N°.....relatif à**(Objet de la consultation)**.

Ledit cautionnement s'élevant à

Le présent cautionnement provisoire demeurera valable jusqu'au 30^{ème} (trentième) jour suivant l'expiration de la période de la validité de l'offre.

Le bénéficiaire dudit cautionnement est l'ONEE-Branche Electricité.

Fait à, le

Cachet et signature de la Banque

(1) Décision d'agrément pour se porter caution personnelle et solidaire délivrée par le Ministre des Finances sous N° en date du.....

(2) Le montant doit être exprimé en valeur et non en pourcentage du montant de l'acte de l'engagement.



Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 2 : MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres N° GN491421 relatif aux travaux de réparation des pièces des turbines à gaz 33 et 20 MW

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné : ... [prénom, nom et qualité]

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Tél : - Fax : - Adresse électronique :

Adresse du domicile élu :

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] : (1)

Inscrit au registre de commerce de [localité] sous le n° (1)

N° de la taxe professionnelle (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné : [prénom, nom en précisant la qualité et les pouvoirs conférés]

Agissant au nom et pour le compte de [raison sociale et forme juridique de la société]

Tél : - Fax : - Adresse électronique :

Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu :

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] (1)

Inscrite au registre de commerce [localité] sous le n° (1)

N° de la taxe professionnelle (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Déclare sur l'honneur :

1. Que j'ai lu et approuvé le dossier de consultation et les addenda éventuels ;
2. Que je remplis les conditions de participation prévues à l'article 24 du Règlement des achats de l'ONEE ;
3. Que je m'engage à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
4. Que je m'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - a. que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;
 - b. à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des achats et à demander à l'ONEE - Branche Electricité l'acceptation de ces sous-traitants ;
5. Que j'atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire ;

Ou (2)

Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;

6. Que je m'engage de ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché ;
7. Que je m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et de son exécution ;
8. Que je m'engage de ne pas être en situation de conflit d'intérêt, tel que prévu dans l'article 151 du règlement des achats de l'ONEE.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des achats de l'ONEE relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire (3)

(1) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autres que l'Etat. Les soumissionnaires non installés au Maroc devront préciser la référence aux documents équivalents.

(2) Garder une seule des deux formulations selon la situation du déclarant (en redressement judiciaire ou non)

(3) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.



Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 3 : MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'ONEE – Branche Electricité

(1) Appel d'offres ouvert, au rabais ou sur offres des prix n°:du (2).....

(1) Appel d'offres restreint, au rabais ou sur offres des prix n°:du (2).....

Objet du marché :Lot :.....[A compléter].

passé en application de l'alinéa ... du paragraphe ... de l'article n°17 du Règlement des Achats de l'ONEE.

B - Partie réservée au soumissionnaire

a - Pour les personnes physiques

Je (3), soussigné: (prénom, nom et qualité)

agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu:

Affilié à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : (4)

Inscrit au registre de commerce de (localité) sous le n° : (4)

n° de la taxe professionnelle : (4)

b - Pour les personnes morales

Je (3), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu:

Affiliée à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : (4)

Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° : (4)

n° de la taxe professionnelle : (4)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés:

- Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
- après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :
 - o remets, revêtu(s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi(s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres;
 - o m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales (CPS) et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A : (en lettres et en chiffres)

Montant de la T.V.A (taux en %) : (en lettres et en chiffres)

Montant T.V.A comprise : (en lettres et en chiffres)⁽¹⁾

L'ONEE se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire ou postal) (1)
ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à (localité), sous le relevé d'identité bancaire (RIB) numéro

Fait à le
(Signature et cachet du soumissionnaire)

(1) Supprimer les mentions inutiles.

(2) indiquer la date d'ouverture des plis

(3) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre: "Nous, soussignés nous obligeons **conjointement** ou **solidairement** (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes);
- ajouter l'alinéa suivant: "désignons (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement".
- préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser

(4) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, et les personnes morales de droit public autre que l'Etat. Les soumissionnaires non installés au Maroc devront préciser les données équivalentes dans leur pays d'origine.



Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 4 : MODELE DECLARATION D'INTEGRITE

«Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaire en coentreprise ou sous-traitant agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, ne commette ou ne commettra une quelconque Pratique interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant [préciser de quel marché ou appel d'offres il s'agit] (le "Marché"), et à vous informer au cas où une telle Pratique interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du Marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente Déclaration.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant agissant comme indiqué ci-dessus, avons (a) été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, pour un délit quelconque impliquant une Pratique interdite en rapport avec n'importe quelle procédure d'appel d'offres ou fourniture de travaux, biens ou services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente Déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés ou représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné de quelque emploi que ce soit parce qu'il était impliqué dans quelque Pratique interdite que ce soit, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou cette démission, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons (commettra) aucune Pratique interdite en rapport avec le Marché [donner les détails si nécessaire].

Au cas où le Marché nous serait attribué, nous accordons à l'ONEE et aux auditeurs nommés par l'un ou l'autre d'entre eux, ainsi qu'à toute autorité compétente selon la loi marocaine, le droit d'inspecter nos documents. Nous acceptons de conserver lesdits documents durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du Marché. »

A l'effet des présentes dispositions, les expressions suivantes sont définies comme indiqué ci-dessous :

- «Manœuvre de corruption» : fait d'offrir, promettre ou accorder un quelconque avantage indu en vue d'influencer la décision d'un responsable public, ou de menacer de porter atteinte à sa personne, son emploi, ses biens, ses droits ou sa réputation, en rapport avec la procédure de passation des marchés ou dans l'exécution d'un marché, dans le but d'obtenir ou de conserver abusivement une affaire ou d'obtenir tout autre avantage indu dans la conduite de ses affaires.
- «Manœuvre frauduleuse» : déclaration malhonnête ou dissimulation d'informations dans le but d'influencer une procédure de passation d'un marché ou l'exécution d'un marché au préjudice de l'ONEE, et qui comporte des pratiques collusoires entre soumissionnaires (avant ou après la remise des offres) ou entre un soumissionnaire et un consultant ou un représentant de l'ONEE en vue de fixer les prix des soumissions à des niveaux non compétitifs et de priver l'ONEE des avantages d'une mise en concurrence équitable et ouverte.
- «l'ONEE » : la personne désignée comme telle dans les documents d'appel d'offres ou le Marché.
- «Responsable public» : toute personne occupant une fonction législative, administrative, de direction, politique ou judiciaire dans tout pays, ou exerçant tout emploi public dans tout pays, ou tout dirigeant ou employé d'une entreprise publique ou d'une personne morale contrôlée par une entreprise publique de tout pays, ou tout dirigeant ou responsable de toute organisation publique internationale.
- «Pratique interdite» : tout acte qui est une Manœuvre de corruption ou une Manœuvre frauduleuse ou tout acte d'engager, en tant que salariés de l'entreprise, des retraités et des agents en activité de l'Office.



Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS)

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES
TURBINES A GAZ 6001B ET 5001P**

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS)

**III-1 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Travaux
(CCAFP-Travaux).**

III-2 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)**

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES TURBINES A GAZ
6001B ET 5001P**

**Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives
aux marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)**

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFCP-Travaux)

PREAMBULE

Le Cahier des Clauses Administratives et Financières comporte deux parties : les clauses générales (CCAFCG) et les clauses particulières (CCAFCP-Travaux).

Le présent Cahier des Clauses Administratives et Financières concerne les clauses particulières (CCAFCP-Travaux).

Il développe, complète les clauses générales qui restent applicables.

Les deux cahiers sont reliés par le numérotage des articles. Les numéros des articles du CCAFCP-Travaux ne sont pas consécutifs et suivent ceux des articles du CCAFCG-Travaux.

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CAFP-Travaux)

Sommaire

Article 1.	Objet du marché.....	27
Article 6.	Pièces constitutives du marché.....	27
Article 13.1	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre.....	27
Article 13.4	Sous-traitance.....	27
Article 15.	Délai d'exécution.....	28
Article 16.	Prolongation du délai d'exécution.....	28
Article 17.	Pénalités de retard.....	28
Article 19-1	Vérification qualitative des fournitures et matériaux.....	28
Article 41.1	Réception en usine.....	28
Article 41.2	Réception Provisoire :.....	28
Article 42.	Garanties contractuelles.....	29
Article 43	Réception définitive :.....	29
Article 45 -	Impôts et taxes.....	29
Article 48 - 2	Facturation de l'avance.....	29
Article 48 - 3	Facturation de la retenue de garantie.....	29
Article 48 - 6	Dépôt de la facture.....	29
Article 49- 1	Règlement des prestations.....	32
Article 50 -	Révision des prix.....	29
Article 51-1	Cautionnement provisoire.....	32
Article 51-2	Cautionnement définitif.....	32
Article 51-3	Retenue de garantie.....	32

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)

Article 1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet les travaux de réparation des pièces de rechange des turbines à gaz 6001B et 5001P.

Article 6. Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constituant le marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante:

1. L'acte d'engagement ainsi que et ses avenants éventuels.
2. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat (CCAG-T), en vigueur.
3. Cahier des prescriptions spéciales (CPS).
 - 3.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Travaux (CCAFP-Travaux).
 - 3.2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
4. Cahier des prescriptions communes (CPC).
 - 4.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (CCAFG-Travaux).
5. L'offre technique,
6. Le bordereau des prix-détail

Les pièces générales mentionnées ci-dessus sont réputées connues de l'entrepreneur même si elles ne sont pas jointes au marché et constituent incontestablement des documents contractuels.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, et sauf cas d'erreur manifeste, ces pièces prévaudront :

- Dans l'ordre où elles sont citées dans la liste des pièces constitutives figurant dans le CCAFP.
- A défaut d'une telle liste, dans l'ordre mentionné ci- haut.

Les addenda suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient.

Les dispositions du CPS prévalent sur celles du CPC.

-Le soumissionnaire est réputé être en possession du CCAFG et CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Le CCAFG-travaux est téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : , <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

- Les attributions du ministre au niveau du CCAG-T sont données au Directeur Général de l'ONEE.

Article 13.1 Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Le maître d'ouvrage : ONEE – Branche Electricité représenté par son Directeur Général de l'ONEE ou par son délégataire.

Le maître d'œuvre : **Direction Exploitation Turbine à Gaz**

Article 13.4 Sous-traitance

Les dispositions de l'article 13.4 du CCAFG-Travaux s'appliquent

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFG-Travaux)

Article 15. Délai d'exécution

Le délai d'exécution de la prestation est de Huit (08) mois délai commence à courir à compter de la date de l'ordre de service, notifié au contractant après l'arrivée des pièces à réparer au port de destination du pays de l'atelier de réparation et la date de retour «arrivée» au port/Aéroport de Casablanca des pièces réparées.

Article 16. Prolongation du délai d'exécution

Aucun seuil des intempéries n'est défini

Article 17. Pénalités de retard

Les dispositions de l'article 17 du CCAFG-Travaux s'appliquent.

Le montant des pénalités de retard est plafonné à 10% du montant TTC du marché éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus.

Article 19-1 Vérification qualitative des fournitures et matériaux

Les dispositions de l'article 19-1 du CCAFG -Travaux sont complétées comme suit :

Le titulaire doit fournir les documents suivants :

- ✓ Rapport d'expertise en langue française contenant les fiches d'expertise et les anomalies constatées pour chaque pièce, précisant les pièces réparables non réparables (en indiquant les numéros de série des pièces) et justifiant la catégorie (légère, moyenne ou lourde) de réparation à adopter pour chaque pièce réparable, ce rapport doit être fourni **dans un délai ne dépassant pas soixante jours de la date de l'ordre de service. L'ONEE-BE donnera son approbation du rapport d'expertise dans un délai de 15 jours ce délai est inclus dans le délai global de l'exécution de la prestation.**
- Planning des travaux à réaliser à fournir **dans un délai ne dépassant pas soixante jours de la date de l'ordre de service.**
- Rapport détaillant l'état d'avancement des travaux aux ateliers du contractant à transmettre à ONEE-BE chaque quinze jour.
- Rapport de fin des travaux en langue française sur support informatique et support papier en deux exemplaires contenant ce qui suit :
 - ✓ Planning des travaux réalisés
 - ✓ Rapport d'expertise des pièces
 - ✓ Rapport détaillé des travaux réalisés pour la réparation des pièces en indiquant les numéros de série des pièces
 - ✓ Les fiches de contrôle par ressuage (fluorescent particules inspection) (FPI) de toutes les pièces réparées
 - ✓ Certificats de tous les essais de contrôle qualité réalisés après réparation
 - ✓ Fiche indiquant les nombres d'heures de marche que peut fonctionner chaque pièce réparée et le nombre éventuel de réparations restantes
 - ✓ Le plan de répartition et d'équilibrage de chaque jeu d'aubage réparé.

Article 41.1 Réception en usine

A chaque fois qu'il sera jugé nécessaire, l'ONEE-BE se réserve le droit de prévoir la réception en usine.

L'expertise et certaines phases ponctuelles de la réparation des pièces en usine seront réalisées en présence des représentants de l'ONEE-BE.

Les programmes de réception seront arrêtés par l'ONEE-BE et le Contractant lors des réunions de coordination dont les dates et le lieu sont à convenir entre les deux parties.

Toutefois le contractant doit confirmer à l'ONEE les dates effectives de réception, 03 semaines à l'avance.

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)

Article 41.2. Réception Provisoire

La réception provisoire partielle sera prononcée : 60 jours après l'arrivée des pièces réparées et les pièces non réparables au port ou aéroport de Casablanca, sous réserve que le Contractant ait rempli ses obligations en termes de remise documentaire relative au dédouanement ainsi que le rapport de fin des travaux exigé à l'article 19.1 de la pièce III (CPS) ainsi que le certificat de reconditionnement des pièces réparées. Dans le cas contraire, la réception provisoire sera prorogée d'autant.

La réception provisoire globale sera prononcée après la livraison de l'ensemble des pièces réparées et non réparables de ce marché, et coïncidera avec la dernière réception provisoire partielle.

Article 42. Garanties contractuelles

Les dispositions de l'article 42 du CCAFG-T s'appliquent.

Les pièces réparées par le contractant sont garanties pendant une durée d'un an à compter de la réception provisoire partielle.

Pendant la durée de la garantie le titulaire s'engage, à la demande du maître d'ouvrage, aussi souvent qu'il sera nécessaire, et dans les plus courts délais, à assurer la mise au point technique de sa prestation.

Article 43. Réception définitive

La réception définitive partielle relative aux travaux de réparation des pièces des turbines à gaz 33 et 20 MW, dûment constatée par procès-verbal sera prononcée à l'expiration de la période de garantie qui coïncide avec l'expiration d'une année de la date de chaque réception provisoire partielle sous réserve que le contractant a satisfait à toutes ses obligations à l'échéance du délai de garantie. La réception définitive globale sera prononcée après la dernière réception définitive partielle, elle sera sanctionnée par un procès-verbal de réception définitive globale

Article 45. Impôts et taxes

L'exonération de la TVA à l'intérieur n'est pas prévue.

Article 48 - 2 Facturation de l'avance

Aucune avance n'est prévue au titre de ce marché.

Article 48 - 3 Facturation de la retenue de garantie

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire de même valeur. La garantie bancaire correspondant à la retenue de garantie doit être originale, adressée ou déposée à l'adresse suivante:

65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 –MAROC

La retenue de garantie sera restituée à l'entrepreneur ou la main levée de la caution correspondante sera délivrée, dans les trois mois suivant la date de la réception définitive globale.

Article 48 - 6 Dépôt de la facture

La facture doit être adressée ou déposée à la Direction Exploitation Turbines à Gaz/Service Comptabilité sise à 71, Bd Moulay Slimane- Roches Noires Casablanca, accompagné des PV de réception provisoire + copie de l'ordre de service avec accusé.

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)

Le cautionnement définitif doit être adressé ou déposé au site de l'ONEE-Branche Electricité sis **65 rue othmane ben affane Casablanca – 20000**

Article 49- 1Règlement des prestations

Le paiement de cette prestation sera effectué à soixante (60) jours à compter de la date de présentation de la facture en 10 exemplaires, après la réception provisoire.

En cas des soumissionnaires étrangers :

Les paiements peuvent, toutefois, être effectués à la demande du Contractant, par crédit documentaire ouvert en sa faveur auprès d'une banque dont il aura à préciser le nom, l'adresse et le numéro de compte.

La confirmation du crédit documentaire se fera, à la demande et aux frais du Contractant.

Ce crédit documentaire sera réalisé contre présentation des documents suivants :

- factures commerciales en 8 exemplaires,
- connaissance original (ou LTA) en 2 exemplaires,
- bordereau de colisage en 8 exemplaires,
- le rapport de fin des travaux tel que exigé dans l'article 19.1
- le certificat de reconditionnement des pièces réparées selon les normes et standards internationaux

Article 50 - Révision des prix

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables.

Article 51-1 Cautionnement provisoire

Le montant du cautionnement provisoire est de 200 000,00 DH

Article 51-2 Cautionnement définitif

Les dispositions de l'article 51-2 du CCAFG- travaux s'appliquent.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à 3% (trois pourcent) du montant initial du marché arrondi à la centaine supérieure, augmenté le cas échéant des montants des avenants.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché, et doit être adressé ou déposé à l'adresse :

65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 –MAROC.

Le cautionnement définitif sera restitué à l'entrepreneur dans les trois mois suivant la date de la réception définitive globale.

Article 51-3 Retenue de garantie

Les dispositions de l'article 51-3 du CCAFG-Travaux s'appliquent.

Signature du maître d'ouvrage



Direction Exploitation
Turbines à Eau
Le Directeur
Signé: Rabhal LAGNAOUI

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES TURBINES A GAZ
6001B ET 5001P**

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :

III - 2 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)****Article 1– Objet**

Le présent appel d'offre a pour objet les travaux de réparation des pièces de rechanges des turbines à gaz 6001B et 5001P.

Article 2 – Consistance de la prestation

Les prestations objet du présent appel d'offre concernent les travaux d'expertise, réparation et reconditionnement des pièces des turbines à gaz type 6001B et 5001P, les pièces à réparer sont détaillées comme suit :

Désignation	Quantité par centrale			
	Tit Mellil	Laâyoune	Tétouan	Agadir
Tube de flamme des turbines à gaz 33MW type 6001B	64	45		
Pièce de transition des turbines à gaz 33MW type 6001B	59	29		
Enveloppe intermédiaire avant des turbines à gaz 33MW type 6001B	14	40		
Anneau support de la directrice 1 ^{er} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B	2	2		
Directrice 1 ^{er} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B	2	3		
Directrice 2 ^{ème} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 16 segments)			1	
Directrice 3 ^{ème} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 16 segments)	1		1	
Aubage 2 ^{ème} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 92 ailettes)	3		1	
Aubage 3 ^{ème} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 92 ailettes)	2		1	
Tubes de flammes des turbines à gaz 20MW type 5001P				20
Directrices 1 ^{er} étage des turbines à gaz 20MW type 5001P				1
Aubage 1 ^{er} étage des turbines à gaz 20MW type 5001P (jeu de 120 ailettes)				1

I. Tubes de flamme

Poste	Désignation	Réf	N° de série	Lieu de livraison
1	Tubes de flamme	899E 116 G25	EGT 3272	Tit Mellil
2	Tubes de flamme	899E 116 G25	EGT 3292	
3	Tubes de flamme	899E 116 G24	EGT 3618	
4	Tubes de flamme	899E 116 G14	EGT 1140	
5	Tubes de flamme	899E 116 G14	EGT 2605	
6	Tubes de flamme	899E 116 G24	EGT 3268	
7	Tubes de flamme	899E 116 G27	EGT 3837	
8	Tubes de flamme	899E 116 G12	EGT 2266	
9	Tubes de flamme	899E 116 G12	EGT 2244	
10	Tubes de flamme	899E 116 G14	EGT 2604	



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

11	Tubes de flamme	899E 116 G24	EGT 3930
12	Tubes de flamme	899E 116 G24	EGT 3285
13	Tubes de flamme	899E 116 G15	EGT 1653
14	Tubes de flamme	899E 116 G13	EGT 1679
15	Tubes de flamme	899E 116 G24	EGT 3830
16	Tubes de flamme	899E 116 G26	EGT 3235
17	Tubes de flamme	899E 116 G13	A 1643
18	Tubes de flamme	899E 116 G12	A 1636
19	Tubes de flamme	899E 116 G26	ON/25505805-9
20	Tubes de flamme	899E 116 G26	ON/25505805-8
21	Tubes de flamme	899E 116 G27	06-01-2671
22	Tubes de flamme	899E 116 G27	06-01-972
23	Tubes de flamme	899E 116 G24	06-01-966
24	Tubes de flamme	899E 116 G25	06-01-965
25	Tubes de flamme	899E 116 G24	06-01-967
26	Tubes de flamme	899E 116 G12	06-01-2246
27	Tubes de flamme	899E 116 G27	06-01-3234
28	Tubes de flamme	899E 116 G27	06-01-2735
29	Tubes de flamme	899E 116 G27	06-01-2739
30	Tubes de flamme	899E 116 G27	06-01-2075
31	Tubes de flamme	899E 116 G27	06-01-2076
32	Tubes de flamme	899E 116 G27	06-01-3232
33	Tubes de flamme	899E 116 G27	A 2081
34	Tubes de flamme	899E 116 G27	06-01-3269
35	Tubes de flamme	899E 116 G13	76264-1-29
36	Tubes de flamme	899E 116 G13	76264-1-40
37	Tubes de flamme	899E 116 G13	76264-1-27
38	Tubes de flamme	899E 116 G13	76264-1-7
39	Tubes de flamme	899E 116 G13	76264-1-91
40	Tubes de flamme	899E 116 G13	76264-1-26
41	Tubes de flamme	899E 116 G13	A2741
42	Tubes de flamme	899E 116 G13	76264-1-19
43	Tubes de flamme	899E 116 G13	76264-1-93
44	Tubes de flamme	899E 116 G13	76264-1-58
45	Tubes de flamme	899E 116 G12	A2749
46	Tubes de flamme	899E 116 G15	A2262
47	Tubes de flamme	899E 116 G12	A1259
48	Tubes de flamme	899E 116 G12	A1256
49	Tubes de flamme	899E 116 G14	A1261
50	Tubes de flamme	899E 116 G12	A1695
51	Tubes de flamme	899E 116 G13	A1023
52	Tubes de flamme	899E 116 G12	A1108
53	Tubes de flamme	899E 116 G14	A2673
54	Tubes de flamme	899E 116 G14	A1672
55	Tubes de flamme	899E 116 G	A4149
56	Tubes de flamme	899E 116 G	A4127



Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

57	Tubes de flamme	899E 116 G	A1253	
58	Tubes de flamme	899E 116 G	A1171	
59	Tubes de flamme	899E 116 G	A2748	
60	Tubes de flamme	899E 116 G	A2261	
61	Tubes de flamme	899E 116 G	A2257	
62	Tubes de flamme	899E 116 G	A1005	
63	Tubes de flamme	899E 116 G	A4096	
64	Tubes de flamme	899E 116 G	A4153	

Poste	Désignation	Réf	N° de série	Lieu de livraison
1	Tubes de flamme	899E 116 G24	445	Laâyoune
2	Tubes de flamme	899E 116 G24	321	
3	Tubes de flamme	899E 116 G24	315	
4	Tubes de flamme	899E 116 G24	EGT3048	
5	Tubes de flamme	899E 116 G24	396	
6	Tubes de flamme	899E 116 G24	509	
7	Tubes de flamme	899E 116 G24	574	
8	Tubes de flamme	899E 116 G24	405	
9	Tubes de flamme	899E 116 G24	400	
10	Tubes de flamme	899E 116 G24	511	
11	Tubes de flamme	899E 116 G24	612	
12	Tubes de flamme	899E 116 G24	507	
13	Tubes de flamme	899E 116 G24	503	
14	Tubes de flamme	899E 116 G24	412	
15	Tubes de flamme	899E 116 G24	518	
16	Tubes de flamme	899E 116 G24	512	
17	Tubes de flamme	899E 116 G24	502	
18	Tubes de flamme	899E 116 G24	1176	
19	Tubes de flamme	899E 116 G24	964	
20	Tubes de flamme	899E 116 G24	413	
21	Tubes de flamme	899E 116 G25	146	
22	Tubes de flamme	899E 116 G25	311	
23	Tubes de flamme	899E 116 G25	409	
24	Tubes de flamme	899E 116 G25	516	
25	Tubes de flamme	899E 116 G25	505	
26	Tubes de flamme	899E 116 G25	519	
27	Tubes de flamme	899E 116 G25	968	
28	Tubes de flamme	899E 116 G25	315	
29	Tubes de flamme	899E 116 G25	290	
30	Tubes de flamme	899E 116 G25	401	
31	Tubes de flamme	899E 116 G26	040	
32	Tubes de flamme	899E 116 G26	1502	
33	Tubes de flamme	899E 116 G26	1254	
34	Tubes de flamme	899E 116 G26	970	
35	Tubes de flamme	899E 116 G26	976	
36	Tubes de flamme	899E 116 G26	655	



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

37	Tubes de flamme	899E 116 G26	665	
38	Tubes de flamme	899E 116 G26	470	
39	Tubes de flamme	899E 116 G26	657	
40	Tubes de flamme	899E 116 G26	971	
41	Tubes de flamme	899E 116 G26	517	
42	Tubes de flamme	899E 116 G27	802	
43	Tubes de flamme	899E 116 G27	520	
44	Tubes de flamme	899E 116 G27	510	
45	Tubes de flamme	899E 116 G27	1272	

Tube de flamme pour les turbines 20MW type 5001P

Poste	Désignation	Réf	N° de série	Lieu de livraison
1	Tubes de flamme	SN033	143B2771G25	AGADIR
2	Tubes de flamme	SN21793	143B2771G33	
3	Tubes de flamme	SN21882	143B2771G26	
4	Tubes de flamme	SN21883	143B2771G26	
5	Tubes de flamme	SN21285	143B2771G24	
6	Tubes de flamme	SN21879	143B2771G26	
7	Tubes de flamme	SN21694	143B2771G24	
8	Tubes de flamme	SN21880	143B2771G26	
9	Tubes de flamme	SN 21886	143B2771G26	
10	Tubes de flamme	SN21885	143B2771G26	
11	Tubes de flamme	SN20694	143B2771G25	
12	Tubes de flamme	SN034	143B2771G26	
13	Tubes de flamme	SN035	143B2771G26	
14	Tubes de flamme	SN032	143B2771G24	
15	Tubes de flamme	SN039	143B2771G26	
16	Tubes de flamme	SN038	143B2771G26	
17	Tubes de flamme	SN040	143B2771G33	
18	Tubes de flamme	SN22938	143B2771G26	
19	Tubes de flamme	SN22746	143B2771G26	
20	Tubes de flamme	SN23605	143B2771G24	

II. Pièces de transition

Poste	Désignation	Réf	N° de série	Lieu de livraison
1	Pièce de transition	101-E 2572 Rev 1-	1987	
2	Pièce de transition	101-E 2572 Rev 1-	2241	
3	Pièce de transition	101 E 2572 Rev 1-	2276	
4	Pièce de transition	101-E 2572 Rev 1-	1985	
5	Pièce de transition	101-E 2572 Rev 1-	2244	
6	Pièce de transition	101-E 2572 Rev 1-	2277	
7	Pièce de transition	101-E 2572 Rev 1-	2284	
8	Pièce de transition	P/N 6001-0702-001	SAB-26505821-02	Tit Mellil



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

9	Pièce de transition	P/N 6001-0702-001	SAB-26505821-01
10	Pièce de transition	101E 2572 Rev 1	2666
11	Pièce de transition	101E 2572 G1	SN 140 6/90
12	Pièce de transition	101 E 2572-G1	S/N 151 PO 01/4142
13	Pièce de transition	101 E 2572-G1	S/N 131 PO 91/44321
14	Pièce de transition	943 E 201 G2	SN 93 PO 91/38639
15	Pièce de transition	101E 2572-G1	SN 136 PO 91/4432
16	Pièce de transition	101E 2572 G1	SN 156 PO 1/47427
17	Pièce de transition	101 E 2572 G1	SN 154 PO 01/47427
18	Pièce de transition	943 E 201 G2	SN 80 PO 91/38638
19	Pièce de transition	101 E 2572 G1	159
20	Pièce de transition	101 E 2572 G1	139
21	Pièce de transition	101 E 2572 G1	155
22	Pièce de transition	101 E 2572 G2	2626
23	Pièce de transition	101 E 2572 G02	268
24	Pièce de transition	101 E 2572 G02	3023
25	Pièce de transition	101 E 2572 G02	F/W 23-94
26	Pièce de transition	101 E 2572 G02	F/W 22-94
27	Pièce de transition	133 101 E 2572 G02	133
28	Pièce de transition	3029 101 E 2572 G02	3029
29	Pièce de transition	899 E 0143G008	G/N 309
30	Pièce de transition	899 E 0143G008	G/N 219
31	Pièce de transition	899 E0143 G008	S/N 61362
32	Pièce de transition	2647 101 E 2572 G02	2647
33	Pièce de transition	899 E 0143 G008	613679
34	Pièce de transition	899 E 143 G008	613614
35	Pièce de transition	899 E 143 G008	613618
36	Pièce de transition	899 E 143 G008	613621
37	Pièce de transition	899 E 143 G008	613616
38	Pièce de transition	899 E 143 G008	6131615
39	Pièce de transition	899 E 143 G008	6131613
40	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2935
41	Pièce de transition	101 E 2572 G02	293
42	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2939
43	Pièce de transition	101 E 2572 G 02	2931
44	Pièce de transition	101 E 2572 G 02	2940
45	Pièce de transition	101 E 2572 G 02	2936
46	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2937
47	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2938
48	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2932
49	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2934
50	Pièce de transition	101 E 2572 G 02	2327
51	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2109
52	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2349
53	Pièce de transition	101 E 2572 G02	137
54	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2122
55	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2645



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)**

56	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2340
57	Pièce de transition	101 E 2572 G02	3066
58	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2210
59	Pièce de transition	101 E 2572 G02	2281

Poste	Désignation	Réf	N° de série	Lieu de livraison
1	Pièce de transition	101E2572G002	P/N 6001-0702-001	Laâyoune
2	Pièce de transition	101E2572G002	SABW000187/1-04	
3	Pièce de transition	101E2572G002	SABW000187/1-03	
4	Pièce de transition	101E2572G002	SAB26505822-10	
5	Pièce de transition	101E2572G002	SAB26505821-04	
6	Pièce de transition	101E2572G002	SABW0003/9/1-02	
7	Pièce de transition	101E2572G002	SAB-W0003/9/1-0	
8	Pièce de transition	101E2572G002	SAB-26505823-06	
9	Pièce de transition	101E2572G002	SAB26505823-10	
10	Pièce de transition	101E2572G002	SAB26505821-02	
11	Pièce de transition	101E2572G002	SAB-W0003/9/1-08	
12	Pièce de transition	101E2572G002	SAB-W0003/9/1-10	
13	Pièce de transition	101E2572G002	SAB-W000/27/1-05	
14	Pièce de transition	101E2572G002	SAB27505805-004	
15	Pièce de transition	101E2572G002	SAB2650582207	
16	Pièce de transition	101E2572G002	SAB26505852-04	
17	Pièce de transition	101E2572G002	SAB26505852-02	
18	Pièce de transition	101E2572G002	SAB26505852-22	
19	Pièce de transition	101E2572G002	SABW000/87/109	
20	Pièce de transition	101E2572G002	SAB27505805-002	
21	Pièce de transition	101E2572G002	SAB-W000/37/108	
22	Pièce de transition	101E2572G002	2096	
23	Pièce de transition	101E2572G002	3024	
24	Pièce de transition	101E2572G002	2663	
25	Pièce de transition	101E2572G002	3061	
26	Pièce de transition	101E2572G002	2664	
27	Pièce de transition	101E2572G002	2252	
28	Pièce de transition	101E2572G002	2831	
29	Pièce de transition	101E2572G002	122	

III. Enveloppe intermédiaire avant

Désignation	Quantité	Référence	Lieu de livraison
Enveloppe intermédiaire avant	40	899E132G040	Laâyoune
Enveloppe intermédiaire avant	14	943E253G10	Tit Mellil

NB : La réparation des enveloppes intermédiaire avant doit inclure le remplacement des trois butées des tubes de flammes de toutes les enveloppes



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)****IV. Anneau support de la directrice 1^{er} étage**

Poste	Désignation	Référence	Type de la turbine	Lieu de livraison
1	Anneau support	932E114G001	6001B 33MW	Tit Mellil
2	Anneau support	932E114G001	6001B 33MW	
3	Anneau support	932E114G01	6001B 33MW	Laâyoune
4	Anneau support	932E114G02	6001B 33MW	

V. Directrices 1^{er} étage

Poste	Désignation	Référence	N° de série	Type de la turbine	Lieu de livraison
1	Directrice 1 ^{ère} étage	143 D6687G 1REV	NS 6H03	6001B 33MW	Tit Mellil
2	Directrice 1 ^{ère} étage	948 E730 G 1REV	MD 17619	6001B 33MW	
3	Directrice 1 ^{ère} étage	948E731G01	NS 14356	6001B 33MW	Laâyoune
4	Directrice 1 ^{ère} étage	948E731G01	NS 25943	6001B 33MW	
5	Directrice 1 ^{ère} étage	948E731G01	NS 63872	6001B 33MW	
6	Directrice 1 ^{ère} étage	149C3941G007	SN 27074 - 1 - 21	5001P 20MW	Agadir

VI. Directrices 2^{ème} étage

Poste	Désignation	Réf	N° de série	Type de la turbine	Lieu de livraison
1	Directrice 2 ^{ème} étage	Voir détail ci-dessous		6001B 33MW	Tétouan

Désignation	Réf
Segments N°1 directrice 2 ^{ème} étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°2 directrice 2 ^{ème} étage	143D7362G9 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°3 directrice 2 ^{ème} étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°4 directrice 2 ^{ème} étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°5 directrice 2 ^{ème} étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°6 directrice 2 ^{ème} étage	143D7362G9 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°7 directrice 2 ^{ème} étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°8 directrice 2 ^{ème} étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

Segments N°9 directrice 2ème étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°10 directrice 2ème étage	143D7362G1 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°11 directrice 2ème étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°12 directrice 2ème étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°13 directrice 2ème étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°14 directrice 2ème étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2
Segments N°15 directrice 2ème étage	143D7362G7 REVD 143D6686G1 6GW2
Segments N°16 directrice 2ème étage	143D7362G7 REVD 143D6686G2 6GW2

VII. Directrices 3ème étage

Poste	Désignation	Réf	N° de série	Type de la turbine	Lieu de livraison
1	Directrice 3ème étage	912 19B6697P1A2	MD 12368	6001B 33MW	Tit Mellil
2	Directrice 3ème étage	Voir détail ci-dessous		6001B 33MW	Tétouan

Désignation	Réf
Segments N°1 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05171VDA884
Segments N°2 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05174VDA884
Segments N°3 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05192VDA883
Segments N°4 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05191VDA886
Segments N°5 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05157VDA886



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)**

Segments N°6 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05182VDA886
Segments N°7 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05113VDA875
Segments N°8 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05169VDA884
Segments N°9 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05177VDA884
Segments N°10 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05187VDA883
Segments N°11 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05117VDA675
Segments N°12 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05160VDA884
Segments N°13 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05195VDA886
Segments N°14 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05168VDA886
Segments N°15 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05185VDA886
Segments N°16 directrice 3ème étage	213C1434RAG3F4346 329A3240G2RAFD163 948E0281G3RJF4346 948E279PHMHN3U05164VDA884

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)****VIII. Aubages 1^{er} étage**

Désignation		N° de série		Référence		Type de la turbine		Lieu de livraison	
Aubage 1 ^{er} étage		Voir détail ci-dessous		314B7158G002		5001P 20MW		Agadir	
Poste	Désignation	N° de série		Poste	Désignation	N° de série			
1	Aube 1 ^{er} étage	8K191-3		61	Aube 1 ^{er} étage	9C248-2			
2	Aube 1 ^{er} étage	9C246-3		62	Aube 1 ^{er} étage	8K292-4			
3	Aube 1 ^{er} étage	9B5-3		63	Aube 1 ^{er} étage	8K340-4			
4	Aube 1 ^{er} étage	9C244-5		64	Aube 1 ^{er} étage	9C246-1			
5	Aube 1 ^{er} étage	9C36-2		65	Aube 1 ^{er} étage	8L19-3			
6	Aube 1 ^{er} étage	9C121-2		66	Aube 1 ^{er} étage	9B11-4			
7	Aube 1 ^{er} étage	9C176-4		67	Aube 1 ^{er} étage	8L165-4			
8	Aube 1 ^{er} étage	9C236-3		68	Aube 1 ^{er} étage	9C163-1			
9	Aube 1 ^{er} étage	9C31-2		69	Aube 1 ^{er} étage	9C64-4			
10	Aube 1 ^{er} étage	9C103-4		70	Aube 1 ^{er} étage	9C213-1			
11	Aube 1 ^{er} étage	9C256-3		71	Aube 1 ^{er} étage	8K251-4			
12	Aube 1 ^{er} étage	8K265-4		72	Aube 1 ^{er} étage	8L13-1			
13	Aube 1 ^{er} étage	9C280-2		73	Aube 1 ^{er} étage	9C71-4			
14	Aube 1 ^{er} étage	8K121-4		74	Aube 1 ^{er} étage	9C134-5			
15	Aube 1 ^{er} étage	9C259-2		75	Aube 1 ^{er} étage	9C37-3A			
16	Aube 1 ^{er} étage	9C109-4		76	Aube 1 ^{er} étage	9C27-3			
17	Aube 1 ^{er} étage	9C131-4		77	Aube 1 ^{er} étage	9C81-3			
18	Aube 1 ^{er} étage	8L034		78	Aube 1 ^{er} étage	9C212-4			
19	Aube 1 ^{er} étage	9C33-4		79	Aube 1 ^{er} étage	9C172-1			
20	Aube 1 ^{er} étage	8K145-2		80	Aube 1 ^{er} étage	9C50-3			
21	Aube 1 ^{er} étage	8K377-4		81	Aube 1 ^{er} étage	9B2-3			
22	Aube 1 ^{er} étage	9C141-2		82	Aube 1 ^{er} étage	9C223-3			
23	Aube 1 ^{er} étage	9C266-4		83	Aube 1 ^{er} étage	9C266-2			
24	Aube 1 ^{er} étage	9C33-1		84	Aube 1 ^{er} étage	9C107-2			
25	Aube 1 ^{er} étage	9C36-3		85	Aube 1 ^{er} étage	9C103-2			
26	Aube 1 ^{er} étage	9C192-1		86	Aube 1 ^{er} étage	9C213-3			
27	Aube 1 ^{er} étage	9C165-1		87	Aube 1 ^{er} étage	9C117-2			
28	Aube 1 ^{er} étage	9C280-3		88	Aube 1 ^{er} étage	9C33-3			
29	Aube 1 ^{er} étage	9C49-4		89	Aube 1 ^{er} étage	8K303-3			
30	Aube 1 ^{er} étage	9C112-2		90	Aube 1 ^{er} étage	9C172-4			



Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

31	Aube 1 ^{er} étage	9C181-2	91	Aube 1 ^{er} étage	9C274-3
32	Aube 1 ^{er} étage	9C287-4	92	Aube 1 ^{er} étage	9C109-4A
33	Aube 1 ^{er} étage	9C174-2	93	Aube 1 ^{er} étage	8K339-1
34	Aube 1 ^{er} étage	8L120-4	94	Aube 1 ^{er} étage	9C165-3
35	Aube 1 ^{er} étage	9C54-1	95	Aube 1 ^{er} étage	8K328-4
36	Aube 1 ^{er} étage	9C28-1	96	Aube 1 ^{er} étage	9C72-2
37	Aube 1 ^{er} étage	8L164-3	97	Aube 1 ^{er} étage	1
38	Aube 1 ^{er} étage	9C183-3	98	Aube 1 ^{er} étage	9C199-2
39	Aube 1 ^{er} étage	9C291-3	99	Aube 1 ^{er} étage	8L59-1
40	Aube 1 ^{er} étage	9C246-4	100	Aube 1 ^{er} étage	8K324-2
41	Aube 1 ^{er} étage	9C69-1	101	Aube 1 ^{er} étage	8K300-4
42	Aube 1 ^{er} étage	9C282-4	102	Aube 1 ^{er} étage	9C46-2
43	Aube 1 ^{er} étage	9C177-1	103	Aube 1 ^{er} étage	9C232-1
44	Aube 1 ^{er} étage	8K145-4	104	Aube 1 ^{er} étage	9C260-1
45	Aube 1 ^{er} étage	9C186-1	105	Aube 1 ^{er} étage	9B14-2
46	Aube 1 ^{er} étage	9B13-4	106	Aube 1 ^{er} étage	9C169-2
47	Aube 1 ^{er} étage	9C42-1	107	Aube 1 ^{er} étage	9C141-3
48	Aube 1 ^{er} étage	9C267-3	108	Aube 1 ^{er} étage	8K371-3
49	Aube 1 ^{er} étage	9C229-3	109	Aube 1 ^{er} étage	8L148-3
50	Aube 1 ^{er} étage	9C257-4	110	Aube 1 ^{er} étage	9C176-3
51	Aube 1 ^{er} étage	8L97-3	111	Aube 1 ^{er} étage	9C234-1
52	Aube 1 ^{er} étage	9C57-3	112	Aube 1 ^{er} étage	9B16-4
53	Aube 1 ^{er} étage	9C28-2	113	Aube 1 ^{er} étage	9C28-4
54	Aube 1 ^{er} étage	8K371-1	114	Aube 1 ^{er} étage	9C72-1
55	Aube 1 ^{er} étage	9C37-2	115	Aube 1 ^{er} étage	8K378-2
56	Aube 1 ^{er} étage	9C241-4	116	Aube 1 ^{er} étage	9C205-3
57	Aube 1 ^{er} étage	8K149-4	117	Aube 1 ^{er} étage	9C183-2
58	Aube 1 ^{er} étage	9C47-4	118	Aube 1 ^{er} étage	9C201-3
59	Aube 1 ^{er} étage	9C140-4	119	Aube 1 ^{er} étage	9C266-3
60	Aube 1 ^{er} étage	8L81-2	120	Aube 1 ^{er} étage	9C296-3

IX. Aubages 2^{ème} étage

Désignation		N° de série		Type de la turbine	Lieu de livraison
Aubage 2 ^{ème} étage		Voir détail ci-dessous		6001B 33MW	Tit Mellil
Poste	Désignation	N° de série	Poste	Désignation	N° de série
1	Aube 2 ^{ème} étage	N 589 E 614 P1H1A	47	Aube 2 ^{ème} étage	N 495



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

2	Aube 2 ^{ème} étage	N 470	48	Aube 2 ^{ème} étage	N 487
3	Aube 2 ^{ème} étage	N 633	49	Aube 2 ^{ème} étage	N 465
4	Aube 2 ^{ème} étage	N 578	50	Aube 2 ^{ème} étage	N 570
5	Aube 2 ^{ème} étage	N 455	51	Aube 2 ^{ème} étage	N 461
6	Aube 2 ^{ème} étage	N 465	52	Aube 2 ^{ème} étage	N 466
7	Aube 2 ^{ème} étage	N 572	53	Aube 2 ^{ème} étage	N 571
8	Aube 2 ^{ème} étage	N 619	54	Aube 2 ^{ème} étage	N 590
9	Aube 2 ^{ème} étage	N 459	55	Aube 2 ^{ème} étage	N 602
10	Aube 2 ^{ème} étage	N 513	56	Aube 2 ^{ème} étage	N 635
11	Aube 2 ^{ème} étage	N 639	57	Aube 2 ^{ème} étage	N 488
12	Aube 2 ^{ème} étage	N 776	58	Aube 2 ^{ème} étage	N 731
13	Aube 2 ^{ème} étage	N 486	59	Aube 2 ^{ème} étage	N 625
14	Aube 2 ^{ème} étage	N 611	60	Aube 2 ^{ème} étage	N 621
15	Aube 2 ^{ème} étage	N 454	61	Aube 2 ^{ème} étage	N 453
16	Aube 2 ^{ème} étage	N 636	62	Aube 2 ^{ème} étage	N 493
17	Aube 2 ^{ème} étage	N 720	63	Aube 2 ^{ème} étage	N 624
18	Aube 2 ^{ème} étage	N 464	64	Aube 2 ^{ème} étage	N 597
19	Aube 2 ^{ème} étage	N 579	65	Aube 2 ^{ème} étage	N 728
20	Aube 2 ^{ème} étage	N 485	66	Aube 2 ^{ème} étage	N 490
21	Aube 2 ^{ème} étage	N 626	67	Aube 2 ^{ème} étage	N 491
22	Aube 2 ^{ème} étage	N 494	68	Aube 2 ^{ème} étage	N 468
23	Aube 2 ^{ème} étage	N 577	69	Aube 2 ^{ème} étage	N 727
24	Aube 2 ^{ème} étage	N 722	70	Aube 2 ^{ème} étage	N 610
25	Aube 2 ^{ème} étage	N 600	71	Aube 2 ^{ème} étage	N 557
26	Aube 2 ^{ème} étage	N 587	72	Aube 2 ^{ème} étage	N 620
27	Aube 2 ^{ème} étage	N 483	73	Aube 2 ^{ème} étage	N 595
28	Aube 2 ^{ème} étage	N 458	74	Aube 2 ^{ème} étage	N 606
29	Aube 2 ^{ème} étage	N 588	75	Aube 2 ^{ème} étage	N 582
30	Aube 2 ^{ème} étage	N 725	76	Aube 2 ^{ème} étage	N 460
31	Aube 2 ^{ème} étage	N 730	77	Aube 2 ^{ème} étage	N 724
32	Aube 2 ^{ème} étage	N 585	78	Aube 2 ^{ème} étage	N 583
33	Aube 2 ^{ème} étage	N 596	79	Aube 2 ^{ème} étage	N 622
34	Aube 2 ^{ème} étage	N 569	80	Aube 2 ^{ème} étage	N 474
35	Aube 2 ^{ème} étage	N 574	81	Aube 2 ^{ème} étage	N 473
36	Aube 2 ^{ème} étage	N 475	82	Aube 2 ^{ème} étage	N 640
37	Aube 2 ^{ème} étage	N 723	83	Aube 2 ^{ème} étage	N 719
38	Aube 2 ^{ème} étage	N 467	84	Aube 2 ^{ème} étage	N 718
39	Aube 2 ^{ème} étage	N 490	85	Aube 2 ^{ème} étage	N 628
40	Aube 2 ^{ème} étage	N 525	86	Aube 2 ^{ème} étage	N 492
41	Aube 2 ^{ème} étage	N 584	87	Aube 2 ^{ème} étage	N 671



Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

42	Aube 2 ^{ème} étage	N 732	88	Aube 2 ^{ème} étage	N 500
43	Aube 2 ^{ème} étage	N 634	89	Aube 2 ^{ème} étage	N 581
44	Aube 2 ^{ème} étage	N 456	90	Aube 2 ^{ème} étage	N 484
45	Aube 2 ^{ème} étage	N 476	91	Aube 2 ^{ème} étage	N 311
46	Aube 2 ^{ème} étage	N 605	92	Aube 2 ^{ème} étage	N 580

Désignation		N° de série		Type de la turbine		Lieu de livraison	
Aubage 2 ^{ème} étage		Voir détail ci-dessous		6001B 33MW		Tit Mellil	
Poste	Désignation	N° de série	Poste	Désignation	N° de série		
1	Aube 2 ^{ème} étage	K 949	47	Aube 2 ^{ème} étage	L 138		
2	Aube 2 ^{ème} étage	K 769	48	Aube 2 ^{ème} étage	K 512		
3	Aube 2 ^{ème} étage	K 619	49	Aube 2 ^{ème} étage	K 941		
4	Aube 2 ^{ème} étage	K 622	50	Aube 2 ^{ème} étage	K 902		
5	Aube 2 ^{ème} étage	K 914	51	Aube 2 ^{ème} étage	L 384		
6	Aube 2 ^{ème} étage	K 856	52	Aube 2 ^{ème} étage	K 865		
7	Aube 2 ^{ème} étage	L 105	53	Aube 2 ^{ème} étage	K 851		
8	Aube 2 ^{ème} étage	K 965	54	Aube 2 ^{ème} étage	K 954		
9	Aube 2 ^{ème} étage	L 346	55	Aube 2 ^{ème} étage	L 134		
10	Aube 2 ^{ème} étage	L 390	56	Aube 2 ^{ème} étage	K 945		
11	Aube 2 ^{ème} étage	L 142	57	Aube 2 ^{ème} étage	K 863		
12	Aube 2 ^{ème} étage	L 273	58	Aube 2 ^{ème} étage	L 166		
13	Aube 2 ^{ème} étage	K 685	59	Aube 2 ^{ème} étage	K 861		
14	Aube 2 ^{ème} étage	K 934	60	Aube 2 ^{ème} étage	L 334		
15	Aube 2 ^{ème} étage	L 184	61	Aube 2 ^{ème} étage	L 167		
16	Aube 2 ^{ème} étage	L 112	62	Aube 2 ^{ème} étage	K 847		
17	Aube 2 ^{ème} étage	K 868	63	Aube 2 ^{ème} étage	C 383		
18	Aube 2 ^{ème} étage	K 180	64	Aube 2 ^{ème} étage	K 948		
19	Aube 2 ^{ème} étage	K 821	65	Aube 2 ^{ème} étage	L 149		
20	Aube 2 ^{ème} étage	K 819	66	Aube 2 ^{ème} étage	L 067		
21	Aube 2 ^{ème} étage	K 927	67	Aube 2 ^{ème} étage	K 852		
22	Aube 2 ^{ème} étage	K 831	68	Aube 2 ^{ème} étage	L 131		
23	Aube 2 ^{ème} étage	L 275	69	Aube 2 ^{ème} étage	K 859		
24	Aube 2 ^{ème} étage	L 361	70	Aube 2 ^{ème} étage	K 823		
25	Aube 2 ^{ème} étage	L 450	71	Aube 2 ^{ème} étage	K 961		
26	Aube 2 ^{ème} étage	K 959	72	Aube 2 ^{ème} étage	L 168		
27	Aube 2 ^{ème} étage	K 943	73	Aube 2 ^{ème} étage	K 818		
28	Aube 2 ^{ème} étage	K 955	74	Aube 2 ^{ème} étage	K 867		
29	Aube 2 ^{ème} étage	K 834	75	Aube 2 ^{ème} étage	K 740		
30	Aube 2 ^{ème} étage	L 176	76	Aube 2 ^{ème} étage	H 028		
31	Aube 2 ^{ème} étage	K 822	77	Aube 2 ^{ème} étage	L 188		
32	Aube 2 ^{ème} étage	K 973	78	Aube 2 ^{ème} étage	L 161		



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)**

33	Aube 2 ^{ème} étage	K 132	79	Aube 2 ^{ème} étage	L 173
34	Aube 2 ^{ème} étage	L 189	80	Aube 2 ^{ème} étage	K 912
35	Aube 2 ^{ème} étage	L 357	81	Aube 2 ^{ème} étage	L 183
36	Aube 2 ^{ème} étage	L 177	82	Aube 2 ^{ème} étage	L 200
37	Aube 2 ^{ème} étage	K 983	83	Aube 2 ^{ème} étage	L 154
38	Aube 2 ^{ème} étage	L 011	84	Aube 2 ^{ème} étage	K 885
39	Aube 2 ^{ème} étage	K 890	85	Aube 2 ^{ème} étage	K 905
40	Aube 2 ^{ème} étage	K 938	86	Aube 2 ^{ème} étage	L 365
41	Aube 2 ^{ème} étage	L 300	87	Aube 2 ^{ème} étage	K 366
42	Aube 2 ^{ème} étage	L 355	88	Aube 2 ^{ème} étage	K 864
43	Aube 2 ^{ème} étage	N 634	89	Aube 2 ^{ème} étage	L 350
44	Aube 2 ^{ème} étage	N 456	90	Aube 2 ^{ème} étage	K 364
45	Aube 2 ^{ème} étage	N 476	91	Aube 2 ^{ème} étage	C 381
46	Aube 2 ^{ème} étage	N 605	92	Aube 2 ^{ème} étage	C 377

Désignation		N° de série		Type de la turbine	Lieu de livraison
Aubage 2 ^{ème} étage		Voir détail ci-dessous		6001B 33MW	Tit Mellil
Poste	Désignation	N° de série	Poste	Désignation	N° de série
1	Aube 2 ^{ème} étage	147925	47	Aube 2 ^{ème} étage	148520
2	Aube 2 ^{ème} étage	136123	48	Aube 2 ^{ème} étage	148644
3	Aube 2 ^{ème} étage	131792	49	Aube 2 ^{ème} étage	146226
4	Aube 2 ^{ème} étage	145734	50	Aube 2 ^{ème} étage	145661
5	Aube 2 ^{ème} étage	136409	51	Aube 2 ^{ème} étage	144177
6	Aube 2 ^{ème} étage	144150	52	Aube 2 ^{ème} étage	152463
7	Aube 2 ^{ème} étage	139157	53	Aube 2 ^{ème} étage	144274
8	Aube 2 ^{ème} étage	144061	54	Aube 2 ^{ème} étage	140791
9	Aube 2 ^{ème} étage	149039	55	Aube 2 ^{ème} étage	131067
10	Aube 2 ^{ème} étage	151742	56	Aube 2 ^{ème} étage	152064
11	Aube 2 ^{ème} étage	140163	57	Aube 2 ^{ème} étage	138223
12	Aube 2 ^{ème} étage	146935	58	Aube 2 ^{ème} étage	143626
13	Aube 2 ^{ème} étage	133965	59	Aube 2 ^{ème} étage	150924
14	Aube 2 ^{ème} étage	147729	60	Aube 2 ^{ème} étage	133159
15	Aube 2 ^{ème} étage	138592	61	Aube 2 ^{ème} étage	146102
16	Aube 2 ^{ème} étage	133205	62	Aube 2 ^{ème} étage	152692
17	Aube 2 ^{ème} étage	136395	63	Aube 2 ^{ème} étage	136352
18	Aube 2 ^{ème} étage	137375	64	Aube 2 ^{ème} étage	136190
19	Aube 2 ^{ème} étage	132764	65	Aube 2 ^{ème} étage	147141
20	Aube 2 ^{ème} étage	138878	66	Aube 2 ^{ème} étage	138339
21	Aube 2 ^{ème} étage	134481	67	Aube 2 ^{ème} étage	L349
22	Aube 2 ^{ème} étage	149950	68	Aube 2 ^{ème} étage	138290
23	Aube 2 ^{ème} étage	146676	69	Aube 2 ^{ème} étage	148652



Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

24	Aube 2 ^{ème} étage	147311	70	Aube 2 ^{ème} étage	149314
25	Aube 2 ^{ème} étage	134600	71	Aube 2 ^{ème} étage	147621
26	Aube 2 ^{ème} étage	133523	72	Aube 2 ^{ème} étage	136441
27	Aube 2 ^{ème} étage	141178	73	Aube 2 ^{ème} étage	146986
28	Aube 2 ^{ème} étage	143383	74	Aube 2 ^{ème} étage	137197
29	Aube 2 ^{ème} étage	145815	75	Aube 2 ^{ème} étage	143731
30	Aube 2 ^{ème} étage	133329	76	Aube 2 ^{ème} étage	142719
31	Aube 2 ^{ème} étage	140244	77	Aube 2 ^{ème} étage	148334
32	Aube 2 ^{ème} étage	144592	78	Aube 2 ^{ème} étage	136654
33	Aube 2 ^{ème} étage	145793	79	Aube 2 ^{ème} étage	145289
34	Aube 2 ^{ème} étage	144215	80	Aube 2 ^{ème} étage	136298
35	Aube 2 ^{ème} étage	146404	81	Aube 2 ^{ème} étage	142301
36	Aube 2 ^{ème} étage	147605	82	Aube 2 ^{ème} étage	141003
37	Aube 2 ^{ème} étage	147850	83	Aube 2 ^{ème} étage	136557
38	Aube 2 ^{ème} étage	141283	84	Aube 2 ^{ème} étage	146013
39	Aube 2 ^{ème} étage	149152	85	Aube 2 ^{ème} étage	148768
40	Aube 2 ^{ème} étage	144797	86	Aube 2 ^{ème} étage	152462
41	Aube 2 ^{ème} étage	143545	87	Aube 2 ^{ème} étage	120960
42	Aube 2 ^{ème} étage	144193	88	Aube 2 ^{ème} étage	146009
43	Aube 2 ^{ème} étage	141410	89	Aube 2 ^{ème} étage	145947
44	Aube 2 ^{ème} étage	143448	90	Aube 2 ^{ème} étage	136514
45	Aube 2 ^{ème} étage	135879	91	Aube 2 ^{ème} étage	3394
46	Aube 2 ^{ème} étage	134090	92	Aube 2 ^{ème} étage	3449

Désignation		N° de série		Référence		Type de la turbine	Lieu de livraison
Aubage 2^{ème} étage		Voir détail ci-dessous		E614 P1 H1A MF 18B		6001B 33MW	Tétouan
Poste	Désignation	N° de série		Poste	Désignation	N° de série	
1	Aube 2 ^{ème} étage	3201J120		47	Aube 2 ^{ème} étage	3146H365	
2	Aube 2 ^{ème} étage	3093F668		48	Aube 2 ^{ème} étage	3119G462	
3	Aube 2 ^{ème} étage	3146H123		49	Aube 2 ^{ème} étage	3158H580	
4	Aube 2 ^{ème} étage	3187I809		50	Aube 2 ^{ème} étage	3165I457	
5	Aube 2 ^{ème} étage	3110G332		51	Aube 2 ^{ème} étage	3158H530	
6	Aube 2 ^{ème} étage	3165I467		52	Aube 2 ^{ème} étage	3146H300	
7	Aube 2 ^{ème} étage	3138H198		53	Aube 2 ^{ème} étage	3146H272	
8	Aube 2 ^{ème} étage	3165I439		54	Aube 2 ^{ème} étage	3109F752	
9	Aube 2 ^{ème} étage	3164H983		55	Aube 2 ^{ème} étage	3158H532	
10	Aube 2 ^{ème} étage	3109G040		56	Aube 2 ^{ème} étage	3110G334	
11	Aube 2 ^{ème} étage	3146H501		57	Aube 2 ^{ème} étage	3201J119	
12	Aube 2 ^{ème} étage	3165I288		58	Aube 2 ^{ème} étage	3138G612	
13	Aube 2 ^{ème} étage	3158H549		59	Aube 2 ^{ème} étage	3187I578	



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

14	Aube 2 ^{ème} étage	3164H684	60	Aube 2 ^{ème} étage	3158H537
15	Aube 2 ^{ème} étage	3187I698	61	Aube 2 ^{ème} étage	3158H730
16	Aube 2 ^{ème} étage	3146H296	62	Aube 2 ^{ème} étage	3165I209
17	Aube 2 ^{ème} étage	3164I028	63	Aube 2 ^{ème} étage	3158H758
18	Aube 2 ^{ème} étage	3138G797	64	Aube 2 ^{ème} étage	3199I947
19	Aube 2 ^{ème} étage	3164H978	65	Aube 2 ^{ème} étage	3146H149
20	Aube 2 ^{ème} étage	3164I012	66	Aube 2 ^{ème} étage	3158H621
21	Aube 2 ^{ème} étage	3093F484	67	Aube 2 ^{ème} étage	3165I183
22	Aube 2 ^{ème} étage	3058776	68	Aube 2 ^{ème} étage	3158H716
23	Aube 2 ^{ème} étage	3164H963	69	Aube 2 ^{ème} étage	3158H529
24	Aube 2 ^{ème} étage	3158H634	70	Aube 2 ^{ème} étage	3164I146
25	Aube 2 ^{ème} étage	3165I251	71	Aube 2 ^{ème} étage	3158H518
26	Aube 2 ^{ème} étage	3201J124	72	Aube 2 ^{ème} étage	3164H819
27	Aube 2 ^{ème} étage	3146H345	73	Aube 2 ^{ème} étage	3187I744
28	Aube 2 ^{ème} étage	3158H525	74	Aube 2 ^{ème} étage	3246K091
29	Aube 2 ^{ème} étage	3165I385	75	Aube 2 ^{ème} étage	3058E332
30	Aube 2 ^{ème} étage	3158H745	76	Aube 2 ^{ème} étage	3158H598
31	Aube 2 ^{ème} étage	3165I401	77	Aube 2 ^{ème} étage	3158H748
32	Aube 2 ^{ème} étage	3165I490	78	Aube 2 ^{ème} étage	3138G825
33	Aube 2 ^{ème} étage	3164H870	79	Aube 2 ^{ème} étage	3201J114
34	Aube 2 ^{ème} étage	3164H918	80	Aube 2 ^{ème} étage	3146H330
35	Aube 2 ^{ème} étage	3093F426	81	Aube 2 ^{ème} étage	3058E333
36	Aube 2 ^{ème} étage	3164H935	82	Aube 2 ^{ème} étage	3146H408
37	Aube 2 ^{ème} étage	3158H750	83	Aube 2 ^{ème} étage	3201J150
38	Aube 2 ^{ème} étage	3187I835	84	Aube 2 ^{ème} étage	3146H477
39	Aube 2 ^{ème} étage	3165I256	85	Aube 2 ^{ème} étage	3119G468
40	Aube 2 ^{ème} étage	3110G365	86	Aube 2 ^{ème} étage	3164I050
41	Aube 2 ^{ème} étage	3138H017	87	Aube 2 ^{ème} étage	3262K219
42	Aube 2 ^{ème} étage	3058E779	88	Aube 2 ^{ème} étage	3164I029
43	Aube 2 ^{ème} étage	3158H788	89	Aube 2 ^{ème} étage	3201J360
44	Aube 2 ^{ème} étage	3187I823	90	Aube 2 ^{ème} étage	3146H094
45	Aube 2 ^{ème} étage	3158H794	91	Aube 2 ^{ème} étage	3138G662
46	Aube 2 ^{ème} étage	3138G788	92	Aube 2 ^{ème} étage	3146H491

X. Aubages 3^{ème} étage

Désignation		N° de série		Type de la turbine		Lieu de livraison	
Aubage 3 ^{ème} étage		Voir détail ci-dessous		6001B 33MW		Tit Mellil	
Poste	Désignation	N° de série	Poste	Désignation	N° de série		
1	Aube 3 ^{ème} étage	A 658	47	Aube 3 ^{ème} étage	A 523		
2	Aube 3 ^{ème} étage	A 659	48	Aube 3 ^{ème} étage	A 543		



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

3	Aube 3 ^{ème} étage	A 869	49	Aube 3 ^{ème} étage	C 158
4	Aube 3 ^{ème} étage	A 633	50	Aube 3 ^{ème} étage	C 008
5	Aube 3 ^{ème} étage	A 542	51	Aube 3 ^{ème} étage	A 230
6	Aube 3 ^{ème} étage	A 254	52	Aube 3 ^{ème} étage	A 406
7	Aube 3 ^{ème} étage	A 505	53	Aube 3 ^{ème} étage	A 669
8	Aube 3 ^{ème} étage	A 515	54	Aube 3 ^{ème} étage	C 413
9	Aube 3 ^{ème} étage	A 651	55	Aube 3 ^{ème} étage	A 536
10	Aube 3 ^{ème} étage	A 516	56	Aube 3 ^{ème} étage	B 983
11	Aube 3 ^{ème} étage	A 643	57	Aube 3 ^{ème} étage	C 215
12	Aube 3 ^{ème} étage	A 508	58	Aube 3 ^{ème} étage	A 944
13	Aube 3 ^{ème} étage	A 147	59	Aube 3 ^{ème} étage	A 561
14	Aube 3 ^{ème} étage	A 567	60	Aube 3 ^{ème} étage	A 526
15	Aube 3 ^{ème} étage	A 626	61	Aube 3 ^{ème} étage	B 497
16	Aube 3 ^{ème} étage	C 061	62	Aube 3 ^{ème} étage	C 384
17	Aube 3 ^{ème} étage	C 046	63	Aube 3 ^{ème} étage	A 611
18	Aube 3 ^{ème} étage	B 774	64	Aube 3 ^{ème} étage	C 032
19	Aube 3 ^{ème} étage	A 893	65	Aube 3 ^{ème} étage	B 762
20	Aube 3 ^{ème} étage	B 592	66	Aube 3 ^{ème} étage	A 525
21	Aube 3 ^{ème} étage	B 485	67	Aube 3 ^{ème} étage	B 874
22	Aube 3 ^{ème} étage	B 743	68	Aube 3 ^{ème} étage	C 372
23	Aube 3 ^{ème} étage	B 112	69	Aube 3 ^{ème} étage	A 686
24	Aube 3 ^{ème} étage	B 644	70	Aube 3 ^{ème} étage	A 631
25	Aube 3 ^{ème} étage	B 158	71	Aube 3 ^{ème} étage	A 531
26	Aube 3 ^{ème} étage	B 740	72	Aube 3 ^{ème} étage	A 674
27	Aube 3 ^{ème} étage	B 468	73	Aube 3 ^{ème} étage	A 672
28	Aube 3 ^{ème} étage	B 544	74	Aube 3 ^{ème} étage	C 154
29	Aube 3 ^{ème} étage	C 042	75	Aube 3 ^{ème} étage	C 066
30	Aube 3 ^{ème} étage	A 648	76	Aube 3 ^{ème} étage	C 099
31	Aube 3 ^{ème} étage	C 704	77	Aube 3 ^{ème} étage	C 009
32	Aube 3 ^{ème} étage	A 899	78	Aube 3 ^{ème} étage	C 410
33	Aube 3 ^{ème} étage	B 771	79	Aube 3 ^{ème} étage	B 110
34	Aube 3 ^{ème} étage	B 477	80	Aube 3 ^{ème} étage	A 919
35	Aube 3 ^{ème} étage	A 880	81	Aube 3 ^{ème} étage	C 376
36	Aube 3 ^{ème} étage	A 937	82	Aube 3 ^{ème} étage	C 127
37	Aube 3 ^{ème} étage	B 677	83	Aube 3 ^{ème} étage	B 475
38	Aube 3 ^{ème} étage	A 901	84	Aube 3 ^{ème} étage	C 223
39	Aube 3 ^{ème} étage	C 149	85	Aube 3 ^{ème} étage	B 881
40	Aube 3 ^{ème} étage	B 745	86	Aube 3 ^{ème} étage	A 370
41	Aube 3 ^{ème} étage	C 385	87	Aube 3 ^{ème} étage	A 856
42	Aube 3 ^{ème} étage	B 566	88	Aube 3 ^{ème} étage	C 409



Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

43	Aube 3 ^{ème} étage	B 884	89	Aube 3 ^{ème} étage	C 162
44	Aube 3 ^{ème} étage	A 897	90	Aube 3 ^{ème} étage	A 530
45	Aube 3 ^{ème} étage	B 980	91	Aube 3 ^{ème} étage	A 396
46	Aube 3 ^{ème} étage	A 415	92	Aube 3 ^{ème} étage	C 412

Désignation		N° de série		Type de la turbine		Lieu de livraison	
Aubage 3 ^{ème} étage		Voir détail ci-dessous		6001B 33MW		Tit Mellil	
Poste	Désignation	N° de série	Poste	Désignation	N° de série		
1	Aube 3 ^{ème} étage	C 689	47	Aube 3 ^{ème} étage	C 028		
2	Aube 3 ^{ème} étage	C 107	48	Aube 3 ^{ème} étage	C 136		
3	Aube 3 ^{ème} étage	C 125	49	Aube 3 ^{ème} étage	B 804		
4	Aube 3 ^{ème} étage	C 143	50	Aube 3 ^{ème} étage	B 425		
5	Aube 3 ^{ème} étage	B 798	51	Aube 3 ^{ème} étage	C 024		
6	Aube 3 ^{ème} étage	B 693	52	Aube 3 ^{ème} étage	C 276		
7	Aube 3 ^{ème} étage	C 297	53	Aube 3 ^{ème} étage	B 647		
8	Aube 3 ^{ème} étage	B 808	54	Aube 3 ^{ème} étage	B 833		
9	Aube 3 ^{ème} étage	C 106	55	Aube 3 ^{ème} étage	C 135		
10	Aube 3 ^{ème} étage	B 996	56	Aube 3 ^{ème} étage	B 669		
11	Aube 3 ^{ème} étage	B 826	57	Aube 3 ^{ème} étage	B 834		
12	Aube 3 ^{ème} étage	C 165	58	Aube 3 ^{ème} étage	C 091		
13	Aube 3 ^{ème} étage	C 027	59	Aube 3 ^{ème} étage	C 141		
14	Aube 3 ^{ème} étage	A 985	60	Aube 3 ^{ème} étage	C 018		
15	Aube 3 ^{ème} étage	A 693	61	Aube 3 ^{ème} étage	C 005		
16	Aube 3 ^{ème} étage	B 830	62	Aube 3 ^{ème} étage	C 371		
17	Aube 3 ^{ème} étage	C 029	63	Aube 3 ^{ème} étage	A 790		
18	Aube 3 ^{ème} étage	C 697	64	Aube 3 ^{ème} étage	A 785		
19	Aube 3 ^{ème} étage	B 809	65	Aube 3 ^{ème} étage	A 784		
20	Aube 3 ^{ème} étage	C 030	66	Aube 3 ^{ème} étage	A 599		
21	Aube 3 ^{ème} étage	C 132	67	Aube 3 ^{ème} étage	A 827		
22	Aube 3 ^{ème} étage	B 800	68	Aube 3 ^{ème} étage	A 782		
23	Aube 3 ^{ème} étage	C 379	69	Aube 3 ^{ème} étage	B 812		
24	Aube 3 ^{ème} étage	B 988	70	Aube 3 ^{ème} étage	B 814		
25	Aube 3 ^{ème} étage	C 044	71	Aube 3 ^{ème} étage	C 131		
26	Aube 3 ^{ème} étage	C 264	72	Aube 3 ^{ème} étage	A 852		
27	Aube 3 ^{ème} étage	B 818	73	Aube 3 ^{ème} étage	A 769		
28	Aube 3 ^{ème} étage	C 835	74	Aube 3 ^{ème} étage	A 740		
29	Aube 3 ^{ème} étage	B 666	75	Aube 3 ^{ème} étage	A 680		
30	Aube 3 ^{ème} étage	B 680	76	Aube 3 ^{ème} étage	A 767		
31	Aube 3 ^{ème} étage	C 146	77	Aube 3 ^{ème} étage	A 618		
32	Aube 3 ^{ème} étage	B 969	78	Aube 3 ^{ème} étage	A 924		
33	Aube 3 ^{ème} étage	B 685	79	Aube 3 ^{ème} étage	A 759		



Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

34	Aube 3 ^{ème} étage	B 659	80	Aube 3 ^{ème} étage	A 680
35	Aube 3 ^{ème} étage	B 691	81	Aube 3 ^{ème} étage	A 796
36	Aube 3 ^{ème} étage	B 995	82	Aube 3 ^{ème} étage	A 555
37	Aube 3 ^{ème} étage	B 813	83	Aube 3 ^{ème} étage	A 716
38	Aube 3 ^{ème} étage	C 139	84	Aube 3 ^{ème} étage	C 178
39	Aube 3 ^{ème} étage	C 294	85	Aube 3 ^{ème} étage	A 717
40	Aube 3 ^{ème} étage	B 676	86	Aube 3 ^{ème} étage	A 698
41	Aube 3 ^{ème} étage	B 661	87	Aube 3 ^{ème} étage	A 912
42	Aube 3 ^{ème} étage	C110	88	Aube 3 ^{ème} étage	A 822
43	Aube 3 ^{ème} étage	B 678	89	Aube 3 ^{ème} étage	A 746
44	Aube 3 ^{ème} étage	C 145	90	Aube 3 ^{ème} étage	B689
45	Aube 3 ^{ème} étage	C 370	91	Aube 3 ^{ème} étage	B761
46	Aube 3 ^{ème} étage	C 041	92	Aube 3 ^{ème} étage	B915

Désignation		N° de série		Référence		Type de la turbine	Lieu de livraison
Aubage 3 ^{ème} étage		Voir détail ci-dessous		MF E8839P1 H1 U5		6001B 33MW	Tétouan
Poste	Désignation	N° de série	Poste	Désignation	N° de série		
1	Aube 3 ^{ème} étage	B6063453	47	Aube 3 ^{ème} étage	B6423453		
2	Aube 3 ^{ème} étage	A8663432	48	Aube 3 ^{ème} étage	B3013432		
3	Aube 3 ^{ème} étage	B1133432	49	Aube 3 ^{ème} étage	B4643453		
4	Aube 3 ^{ème} étage	B3993443	50	Aube 3 ^{ème} étage	A2043374		
5	Aube 3 ^{ème} étage	B3313432	51	Aube 3 ^{ème} étage	B4203443		
6	Aube 3 ^{ème} étage	B3253432	52	Aube 3 ^{ème} étage	B3023432		
7	Aube 3 ^{ème} étage	B2963432	53	Aube 3 ^{ème} étage	B3223432		
8	Aube 3 ^{ème} étage	B4283453	54	Aube 3 ^{ème} étage	B4843453		
9	Aube 3 ^{ème} étage	B6203453	55	Aube 3 ^{ème} étage	B4083453		
10	Aube 3 ^{ème} étage	B4093453	56	Aube 3 ^{ème} étage	B1243432		
11	Aube 3 ^{ème} étage	A1743319	57	Aube 3 ^{ème} étage	A8583432		
12	Aube 3 ^{ème} étage	B5483453	58	Aube 3 ^{ème} étage	A2413374		
13	Aube 3 ^{ème} étage	B3173432	59	Aube 3 ^{ème} étage	B3963443		
14	Aube 3 ^{ème} étage	B5303453	60	Aube 3 ^{ème} étage	B4183443		
15	Aube 3 ^{ème} étage	B4213443	61	Aube 3 ^{ème} étage	B0023432		
16	Aube 3 ^{ème} étage	B4383453	62	Aube 3 ^{ème} étage	B1363432		
17	Aube 3 ^{ème} étage	B4043453	63	Aube 3 ^{ème} étage	A3563374		
18	Aube 3 ^{ème} étage	B2973432	64	Aube 3 ^{ème} étage	B6453453		
19	Aube 3 ^{ème} étage	A9543432	65	Aube 3 ^{ème} étage	A8233417		
20	Aube 3 ^{ème} étage	B6323453	66	Aube 3 ^{ème} étage	B6113453		
21	Aube 3 ^{ème} étage	B1253432	67	Aube 3 ^{ème} étage	B4233443		
22	Aube 3 ^{ème} étage	A2133374	68	Aube 3 ^{ème} étage	B6043453		
23	Aube 3 ^{ème} étage	B6343453	69	Aube 3 ^{ème} étage	B3213432		
24	Aube 3 ^{ème} étage	B1403432	70	Aube 3 ^{ème} étage	B1333432		



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

25	Aube 3 ^{ème} étage	B6003453	71	Aube 3 ^{ème} étage	A9503432
26	Aube 3 ^{ème} étage	A2363374	72	Aube 3 ^{ème} étage	A2553374
27	Aube 3 ^{ème} étage	B3283432	73	Aube 3 ^{ème} étage	B5183453
28	Aube 3 ^{ème} étage	B3973443	74	Aube 3 ^{ème} étage	B3243432
29	Aube 3 ^{ème} étage	B4053453	75	Aube 3 ^{ème} étage	B6363453
30	Aube 3 ^{ème} étage	A9473432	76	Aube 3 ^{ème} étage	B0633432
31	Aube 3 ^{ème} étage	B6073453	77	Aube 3 ^{ème} étage	B4293453
32	Aube 3 ^{ème} étage	A9223432	78	Aube 3 ^{ème} étage	A2203374
33	Aube 3 ^{ème} étage	A9183432	79	Aube 3 ^{ème} étage	A3463374
34	Aube 3 ^{ème} étage	B2823432	80	Aube 3 ^{ème} étage	B6123453
35	Aube 3 ^{ème} étage	B6083453	81	Aube 3 ^{ème} étage	B6233453
36	Aube 3 ^{ème} étage	B4113443	82	Aube 3 ^{ème} étage	A9333432
37	Aube 3 ^{ème} étage	B0113432	83	Aube 3 ^{ème} étage	B4313453
38	Aube 3 ^{ème} étage	B1063432	84	Aube 3 ^{ème} étage	A1723319
39	Aube 3 ^{ème} étage	B1223432	85	Aube 3 ^{ème} étage	B4143443
40	Aube 3 ^{ème} étage	B4123443	86	Aube 3 ^{ème} étage	B5443453
41	Aube 3 ^{ème} étage	A1783319	87	Aube 3 ^{ème} étage	A8703432
42	Aube 3 ^{ème} étage	B4033453	88	Aube 3 ^{ème} étage	B2253432
43	Aube 3 ^{ème} étage	B4363453	89	Aube 3 ^{ème} étage	B5423453
44	Aube 3 ^{ème} étage	A9423432	90	Aube 3 ^{ème} étage	B4343453
45	Aube 3 ^{ème} étage	B4013443	91	Aube 3 ^{ème} étage	A1823319
46	Aube 3 ^{ème} étage	B6253453	92	Aube 3 ^{ème} étage	B3953443

NB :

- Le revêtement des pièces réparables doit être inclus dans toutes les catégories de réparation
- Les pièces non réparables doivent être retournées à l'ONEE-BE en même temps que les pièces réparées
- La réparation partielle d'un jeu d'aubage ou de segment de directrice n'est pas autorisée par l'ONEE-BE et ne donnera pas lieu à une facturation du montant équivalent. L'ONEE-BE ne donnera son accord à l'issue de l'expertise que pour la réparation d'un aubage complet ou Directrice complète.

Article 3-Travaux supplémentaire

Les travaux supplémentaires ne doivent concerner que la fourniture et l'installation (montage) des pièces neuves nécessaires pour la réparation des pièces objet du marché, ces travaux ne peuvent être exécutés par le contractant qu'après l'accord de l'ONEE- BE via un ordre de service.

Les travaux supplémentaires éventuels doivent être justifiés dans le rapport d'expertise des pièces selon l'article 19.1.

Après examen et validation du rapport d'expertise et travaux supplémentaires entre ONEE-BE et le contractant, aucune nouvelle demande de travaux supplémentaires ne sera accordée par l'ONEE-BE et sera prise en charge par le contractant.

Article 3- lieu de livraison

Les pièces réparées sont destinées aux magasins des centrales à Turbines à Gaz de TIT MELLIL ; LAAYOUNE ; TETOUAN et AGADIR suivant les tableaux de répartition ci-dessus, à cet effet le contractant devra prévoir des emballages séparés par centrale. Chaque emballage comportera le nom de la centrale concernée.

Article 4 - Emballage et colisage

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)

L'emballage devra être soigneusement étudié et exécuté pour que les fournitures ne subissent aucun dommage ni avarie au cours des diverses manutentions et transports jusqu'à leur utilisation à pied d'œuvre. Il sera réalisé de telle sorte que les chocs possibles ne puissent entraîner, ni détérioration ni oxydation qui ne pourraient être décelés avant la mise en service de la fourniture.

Les dimensions et poids des colis tiendront compte du fait que la destination finale des fournitures est éloignée et de l'absence de moyens de manutention pour colis lourds à chacune des étapes.

L'ONEE-BE, se réserve le droit de refuser à l'arrivée, tout emballage en mauvais état et pourra éventuellement exiger, aux préjudices du Fournisseur, le remplacement et la mise en condition des emballages refusés.

Pièce IV- : (CCAG-T)

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES TURBINES A GAZ
6001B ET 5001P**

Pièce IV- (CCAG-T)

**Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de
travaux passés pour le compte de l'État.**

Le soumissionnaire est réputé être en possession du CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Le CCAG-T est téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Il reste entendu que les fonctions du ministre au niveau du CCAG-T sont attribuées au Directeur Général de l'ONEE

PièceV- Cahier des prescriptions communes (CPC)

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES TURBINES A GAZ
6001B ET 5001P**

Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :

**V-1 Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux
(CCAFG-Travaux) téléchargeable à partir du site web de l'ONEE-Branche
Electricité**

Pièce VI- Le bordereau des prix

Direction Exploitation Turbine à Gaz

**TRAVAUX DE REPARATION DES PIECES DE RECHANGE DES TURBINES A GAZ
6001B ET 5001P**

Pièce VI- Le bordereau des prix - détail estimatif

Pièce VI- Le bordereau des prix**Bordereau des prix****Soumissionnaires locaux :**

Poste	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT			Prix total HT (quantité x PU lourde)
				Légère	Moyenne	lourde	
1	Réparation du tube de flamme des turbines à gaz 33MW type 6001B	PCE	109				
2	Réparation de la pièce de transition des turbines à gaz 33MW type 6001B	PCE	88				
3	Réparation de l'enveloppe intermédiaire avant des turbines à gaz 33MW type 6001B	PCE	54				
4	Réparation de l'anneau support de la directrice 1 ^{er} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B	PCE	4				
5	Réparation de la directrice 1 ^{er} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B	jeu	5				
6	Réparation de la directrice 2 ^{eme} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 16 segments)	jeu	1				
7	Réparation de la directrice 3 ^{eme} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 16 segments)	jeu	2				
8	Réparation de l'aubage 2 ^{eme} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 92 ailettes)	jeu	4				
9	Réparation de l'aubage 3 ^{eme} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 92 ailettes)	jeu	3				
10	Réparation des tubes de flammes des turbines à gaz 20MW type 5001P	PCE	20				
11	Réparation de directrices 1 ^{er} étage des turbines à gaz 20MW type 5001P	PCE	1				
12	Réparation de l'aubage 1 ^{er} étage des turbines à gaz 20MW type 5001P (jeu de 120 ailettes)	jeu	1				

MONTANT TOTAL EN TOUTES LETTRE ET CHIFFRE en DH/HT.....

MONTANT TOTAL EN TOUTES LETTRE ET CHIFFRE en DH/TTC.....

Pièce VI- Le bordereau des prix**Bordereau des prix****Soumissionnaires étrangers :**

Poste	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire CFR			Prix total CFR (quantité x PU lourde)
				Légère	Moyenne	Lourde	
1	Réparation du tube de flamme des turbines à gaz 33MW type 6001B	PCE	109				
2	Réparation de la pièce de transition des turbines à gaz 33MW type 6001B	PCE	88				
3	Réparation de l'enveloppe intermédiaire avant des turbines à gaz 33MW type 6001B	PCE	54				
4	Réparation de l'anneau support de la directrice 1 ^{er} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B	PCE	4				
5	Réparation de la directrice 1 ^{er} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B	jeu	5				
6	Réparation de la directrice 2 ^{eme} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 16 segments)	jeu	1				
7	Réparation de la directrice 3 ^{eme} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 16 segments)	jeu	2				
8	Réparation de l'aubage 2 ^{eme} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 92 ailettes)	jeu	4				
9	Réparation de l'aubage 3 ^{eme} étage des turbines à gaz 33MW type 6001B (jeu de 92 ailettes)	jeu	3				
10	Réparation des tubes de flammes des turbines à gaz 20MW type 5001P	PCE	20				
11	Réparation de directrices 1 ^{er} étage des turbines à gaz 20MW type 5001P	PCE	1				
12	Réparation de l'aubage 1 ^{er} étage des turbines à gaz 20MW type 5001P (jeu de 120 ailettes)	jeu	1				

MONTANT TOTAL CFR PORT DE CASABLANCA.....

MONTANT EN TOUTES LETTRE ET CHIFFRE.....

